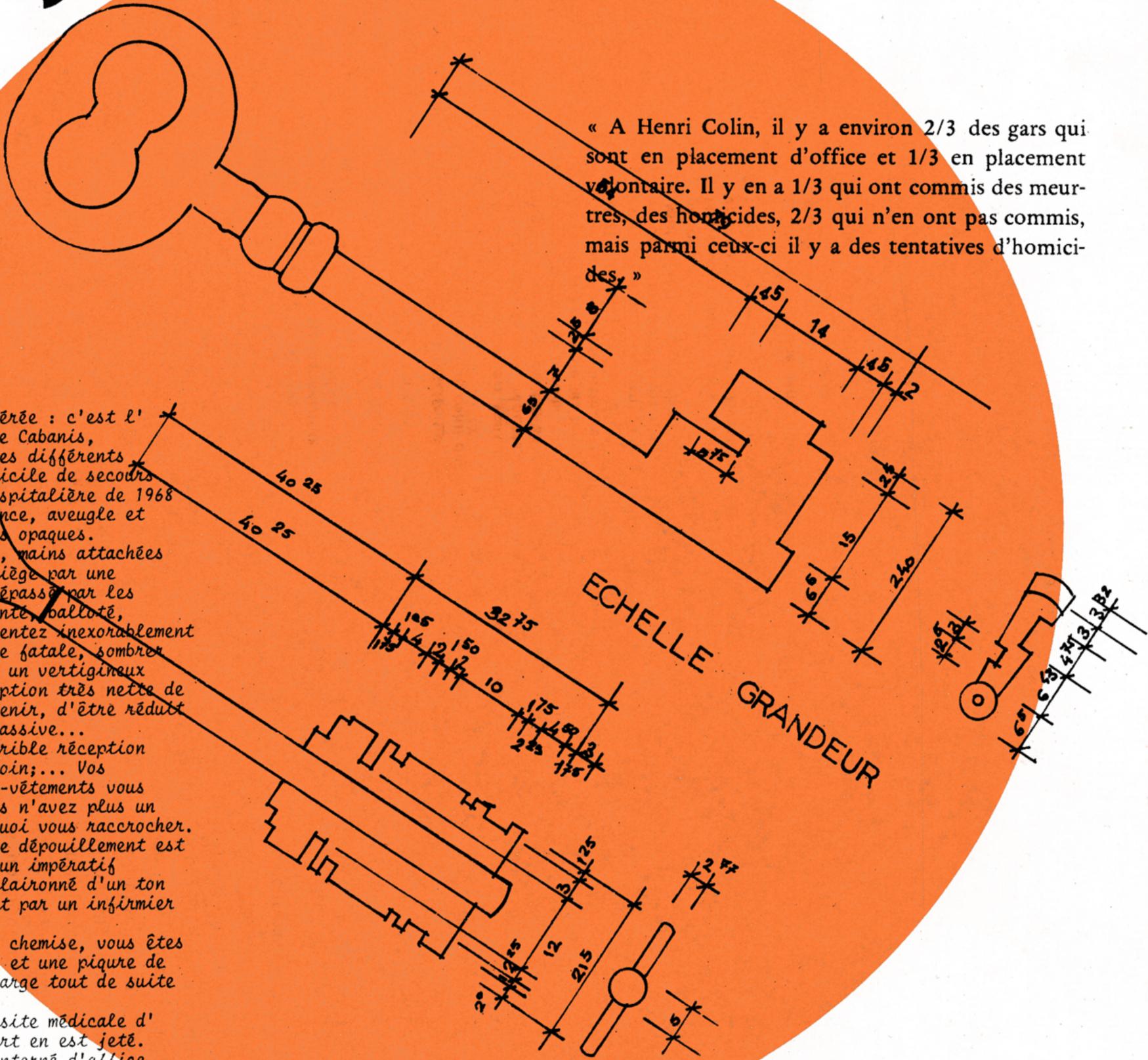


supplément à recherches

clés pour henri colin

3,50 f.



« A Henri Colin, il y a environ 2/3 des gars qui sont en placement d'office et 1/3 en placement volontaire. Il y en a 1/3 qui ont commis des meurtres, des homicides, 2/3 qui n'en ont pas commis, mais parmi ceux-ci il y a des tentatives d'homici-

A une cadence accélérée : c'est l'infirmerie de la rue Cabanis, répartissant dans les différents asiles selon le domicile de secours prévu par la loi hospitalière de 1968 puis c'est l'ambulance, aveugle et sinistre, aux vitres opaques. Pendant le parcours, mains attachées aux bras de votre siège par une courroie de cuir, dépassé par les événements, désorienté, ballotté, cahoté, vous vous sentez inexorablement glisser sur la pente fatale, sombre plein d'effroi dans un vertigineux abîme avec la perception très nette de ne plus vous appartenir, d'être réduit à l'état de chose passive... C'est ensuite l'horrible réception dans une unité de soin;... Vos vêtements, vos sous-vêtements vous sont retirés... vous n'avez plus un objet personnel à quoi vous raccrocher. La tête tourne et ce dépouillement est parfois accéléré d'un impératif "défroque-toi"... claironné d'un ton sadique et méprisant par un infirmier plein de hargne... Revêtu d'une simple chemise, vous êtes sur le champ couché et une piqure de neuroleptique se charge tout de suite de vous anéantir... Vient ensuite la visite médicale d'arrivée et... le sort en est jeté. Vous êtes intégré-interné d'office..., reconnu fou avec garantie préfectorale !

CAHIERS POUR LA FOLIE

numéro spécial n°11 juin 73

CAHIERS POUR LA FOLIE

3,50 f.

NUMERO SPECIAL juin 73 n°11

L'Enfer d'Henri Colin

Tous les textes de ce numéro sont :

- soit des notes de service de l'administration de Henri Colin,
- soit des lettres d'internés de la section Henri Colin,
- soit des transcriptions de discussions avec des infirmiers de l'hôpital.

Section Henri Colin de
l'hôpital psychiatrique
de Villejuif.

1. Premier quartier.
En arrivant à la section Henri Colin, le malade interné est placé au premier quartier réservé aux arrivants où son séjour peut varier en général d'un mois à cinq ans, suivant s'il est obéissant ou contestataire.
Muni seulement d'une chemise, d'un slip et d'une paire de chaussettes de l'hôpital, il est aussitôt enfermé dans une cellule de quatre mètres carrés, motif "observation" comme explication. En vérité c'est une punition, comme l'est l'ensemble de ce premier quartier qui comporte vingt quatre cellules identiques et vingt trois malades.
Cette cellule renferme uniquement un lit et un coin pour faire ses besoins, sans chasse d'eau, sans tabouret ni table (une cellule de prison est un luxe par comparaison) et il faut qu'on aille chercher l'infirmier pour lui demander de chasser les excréments par cette chasse d'eau qui fonctionne de l'extérieur.
Le malade fumeur a droit à quatre cigarettes par jour aux heures suivantes : 9 heures, midi, 16 heures et 19 heures. Et il faut les demander avec insistance pour les avoir. Il ne sort que pour se laver les mains, c'est à dire à 9 heures du matin et à 18 heures. Il n'a le droit à aucun linge de famille, même pas à un mouchoir. Récemment, le pull-over seulement, vu la rigueur du froid. Et ceux qui n'ont pas de famille?
Complètement isolé dans sa cellule, le malade devra attendre une à deux semaines pour voir le médecin qui lui prescrira les médicaments à prendre sans l'aviser et qui, loin d'essayer de le comprendre, le réprimande et le met en garde en cas où il ne se conformerait pas à cette discipline de fer. Le malade devra attendre quelques fois deux à trois ans pour revoir ce médecin-chef. Deux semaines en général après son internement, le malade réintègre ses camarades dans une salle commune où toute la journée il est enfermé, où il n'a le droit de porter ni papier, ni stylo, ni enveloppe. C'est le cas de tout l'univers Henri Colin. Pour correspondre avec l'extérieur, le malade n'a le droit d'écrire que deux fois par semaine, le mercredi et le dimanche. Sa lettre doit rester ouverte et est strictement contrôlée, censurée, au départ et à l'arrivée, même adressée ou émanant du chef de l'Etat français. Tout malade tentant de dévoiler cet abus est sévèrement puni, soit par l'isolement, soit par l'augmentation de médicaments à base de drogue, ce qui abrutit complètement le malade en devenant une loque humaine.....

Le malade ici n'a pas le droit de constituer un avocat pour la constitution et la régulation de sa situation, de sa défense. A table, au 1, les malades mangent en silence dans une assiette en plastique, comme l'est le verre et la cuillère, en un maximum de temps d'un quart d'heure. Il n'a pas le droit de fumer à table, contrairement à l'infirmier qui sert la soupe en fumant et à la moindre contestation l'infirmier-chef isole le malade avec brutalité et insultes dans une cellule où il est camisolé s'il le juge nécessaire, c'est à dire suivant son humeur, sans avis du médecin. D'ailleurs celui-ci est entièrement d'accord sur tout. En cas de grève de la faim, le malade est camisolé et fait l'objet de perfusions ou autres procédés l'obligeant à avaler de la nourriture sous forme de bouillon ou de purée. Sa famille, s'il en a, reste dans l'ignorance et il en va de même des différents ministères compétents. Le soir à 19h15, les malades, tel un troupeau de moutons, sont réintégrés dans leur cellule, chacun sa chacune, complètement nus, démunis de tout, même de cigarette, et il faut attendre le lendemain à 9h pour fumer sa première cigarette en demandant du feu à l'infirmier car en aucun cas l'interné n'est autorisé à avoir des allumettes.
Sommes-nous dans un hôpital psychiatrique ou dans un camp de concentration ?
Nous vous supplions de nous aider afin d'éviter l'inévitable, c'est à dire les drames ce qui entrainerait le reste de notre vie dans cet asile. Merci au nom de tous les malades.

La Vie incarcérale et ses conséquences à Henri Colin

Contrairement à ce que prévoient et pensent les médecins psychiatres d'Henri Colin, les internés qui y passent de longues et pénibles années d'incarcération ne guérissent pas, mais accumulent au contraire, au fond d'eux même, une haine contre la société, qui est rarement décelée par les médecins. Car tout au long de ces affreuses années, les malades sont constamment humiliés, opprimés, privés de leur dignité, de leur responsabilité, de leur personnalité. Que reste-t'il au malade privé de toutes bases et que fera-t'il une fois lâché dans l'arène qu'est la société ? La réponse logique et malheureuse est qu'il agisse comme un taureau furieux longtemps enfermé dans le noir et qui, à la moindre liberté un jour, foncera vers la mort, armé de haine contre la société qui l'a rendu ainsi. A qui incombe la faute ? Qui est le moi assassin, le taureau ou le Toréador ou plutôt l'organisateur ? Ou mieux encore l'éleveur de ces taureaux voués à la mort ? Ainsi nous pensons qu'à Henri Colin, avec affirmation et persuasion, le personnel soignant (soi disant) est en train de nous détruire d'un côté et de cultiver notre haine secrète d'un autre. Nous vous prions de nous aider en informant l'opinion publique et d'agir afin que nous puissions regagner votre rang dans la société.

Merci au nom de tous les malades d'Henri Colin.

— « Colin, ça se divise en trois parties, deux pavillons, le II et le III, où les gars, si l'on peut dire, n'ont pas trop mauvaise vie. Disons qu'on les fait pas trop chier. Et un pavillon c'est le pavillon punitif : s'ils font les cons dans les deux premiers, on les descend en bas, dans celui-là le I. Faire le con, c'est par exemple, il y en a un qui a traité un infirmier d'homosexuel. Il existe aussi un pavillon pour les Femmes ».

supplément à

recherches



Service de Haute sécurité ;
Service "Henri Colin".
Humiliations - vexations - incompréhensions
pour un ALIENÉ NON-déliquant. Pourquoi ?
Pourquoi un NON-déliquant trouve-t'il que
seule LA Rupture - Seul le conflit avec
certains membres du personnel... Est, avec
la grève de LA FAim - le seul Moyen d'EN
sortir !... Pourquoi ?
PARce qu'UN ETRE HUMAIN, même si dans sa
vie passée, il a tenu des propos délirants,
démontés, trouve qu'il a droit d'espérer
un certain libéralisme - un certain
Changement dans UN tel service
psychiatrique - qu'il se doit, une, SA Non-
délivrance au NOM de ses petits Frères d'
Hospitalisation, combattre par ce procédé
de détresse - ce procédé de ChANTage - (la
grève de LA FAim) - ces Institutions -
cette certaine psychiatrie Moderne (?) qui
existe encore EN ... FRANCE EN ... 1973 ..!

ECRIRE

SECTION HENRI COLIN - HOMMES

NOTE DE SERVICE
○○○○○○○

Il m'a été donné de constater que malgré les ordres formels du règlement certains malades de la Section pouvaient écrire en dehors des jours réglementaires réservés à la correspondance.

En conséquence, je rapelle à Messieurs les chefs de quartier de chaque équipe qu'ils ne doivent en aucun cas laisser de papier à lettres aux malades confiés à leur surveillance, en dehors du jour de correspondance. Seuls les cahiers sont tolérés A LA CONDITION EXPRESSE D'ETRE NUMEROTES PAR LES SOINS DU SURVEILLANT DE QUARTIER et DE SUBIR DES CONTROLES FREQUENTS ET RIGOUREUX DE CE SURVEILLANT QUI EN ASSUMERA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

Toutes infractions à cette note de service seront portées à l'appréciation de Monsieur le Médecin-chef.

VILLEJUIF, le 20 Avril 1950
le Surveillant Général

« Ils ont le droit d'écrire deux fois par semaine, seulement, ils n'ont pas le droit d'avoir ni de stylo ni de papier, ni d'enveloppes, en dehors de ces deux jours-là.

Lorsque tu donnes des enveloppes, il faut noter: Et ils doivent t'en rendre le même nombre. Et il n'y a que les lettres destinées aux procureurs qui ne sont pas ouvertes. Et, après le gros gag, c'est quand les infirmiers ont mangé, ils passent le courrier en revue et ils se marrent: »

- « Les infirmiers lisent les lettres ? »
- « Les infirmiers les lisent, après c'est le surveillant, après c'est le surveillant-chef, et puis le médecin ».
- « Tout le monde lit ? »
- « Ah ben oui, elles sont ouvertes. C'est le médecin-chef et le surveillant-chef qui censurent. Les lettres ne partent pas alors. »
- « Et on leur dit ? »
- « Non. »
- « Ils savent que ça a une chance de ne pas partir ? »
- « C'est pour ça qu'ils écrivent pratiquement rien. Ou alors ils se débrouillent pour les faire passer le jour de visite. Au cas où ils se font prendre, ils ont trois mois d'interdiction de parler. »

A l'heure où l'on parle de diverses réformes (plus ou moins virtuelles) dans le secteur judiciaire et pénitentiaire, je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur les délits perpétrés sans la moindre vergogne par certains fonctionnaires.

Interné à l'"hôpital" psychiatrique de VILLEJUIF (après avoir subi nombre de tortures au prétendu "centre médico-psychologique" de la maison d'arrêt de la "Santé", au su et au vu des "médecins-psychiatres-traitants", aux fins de me "détendre et reposer un peu", j'ai pu constater, dès mon arrivée, que, outre les traditionnelles carences de l'administration, le pain quotidien de cet établissement (moralement) sordide est l'abus d'autorité et le cas échéant la forfaiture ! sans parler d'un mépris intégral de la dignité de l'homme !...

En effet, sous couvert d'un règlement qu'on ne trouve transcrit nulle part, l'arrivant, qu'il soit libre, condamné ou prévenu, est placé dans un isolement total (et totalitaire) dans une cellule DEPOURVUE DE TOUTE AERATION (et qui fait office, par ailleurs, de cellule de punition) sous le prétexte (captieux) d'assurer la "sécurité", et y séjourne au minimum une semaine, parfois dix ou quinze jours (ce, sans bénéficier à aucun moment de la moindre "promenade" : curieux procédé "psycho-thérapeutique", en vérité, que ce sevrage systématique d'air frais !...), tandis que ses affaires personnelles sont dépouillées, inventoriées, triturées à l'envi et, bien entendu, hors de sa présence ! Secret de la Défense, secret de l'Instruction, plus rien n'existe... et on se soucie si peu des documents regardant la défense du prévenu qu'on va par dessus le marché, jusqu'à les perdre !...

Bien mieux encore, les "médecins" de l'établissement s'arrogent le "droit" d'ouvrir les lettres du prévenu à son Conseil et aux autorités judiciaires ou administratives et, à l'occasion, de les détourner (tout en assurant le prévenu qu'elles ont bien été acheminées à leur destinataire !). Et RECIPROQUEMENT : celles du Conseil et des dites autorités au prévenu sont également ouvertes ! Rien n'est respecté, TOUT est bafoué !

Je vous ferai grâce des manques dont "personne n'est responsable" (entre autres : l'obligation pour les êtres lucides de malades mentaux, schizophrènes et véritables déments...), mais j'insisterai tout particulièrement sur le fait qu'il est INADMISSIBLE : - qu'un interné parfaitement sain de corps et d'esprit (il y en a hélas beaucoup plus qu'on ne pense) soit contraint d'absorber tous les jours un tas de DRUGUES sur la décision arbitraire d'un "médecin" (au langage comminatoire de policier !) qui a très bien compris que les médicaments par lui prescrits, non seulement ne présentent aucune utilité, mais s'avèrent néfastes - naturellement - pour l'organisme de l'homme qui a soutenu, face à lui, avec un calme absolu (et naturel) une conversation des plus odieuses et qui depuis lors, malgré cette conversation et le manque total de respect pour sa personne, fait preuve d'une conduite exemplaire !

- que, partant, le serment d'HIPPOCRATE soit délibérément violé !
- que le prévenu soit délesté de tous ses papiers personnels sans autres formalités !
- que son stylo et son papier à lettres ne lui soient point accordés "que le mercredi et le dimanche" et au compte-gouttes (quand on ne va pas jusqu'à les lui refuser et le mettre en cellule de punition - sans le moindre prétoire - s'il proteste !...)
- que ses lettres, tant celles qu'il reçoit que celles qu'il écrit, soient systématiquement ouvertes par les dits "médecins" (jusqu'à celles qui émanent du chef du gouvernement !) nonobstant les articles 114, 173 et 187 du Code Pénal !...

Tout ceci est d'autant plus inadmissible que la loi française a depuis 1968 reconnu certains droits à l'"aliéné", tels que de signer des actes, tirer des chèques etc...

Ce disant, je n'ignore absolument pas à quoi je m'expose, mais, d'une part je dois dire que, depuis quelque trois ans, j'ai acquis une certaine habitude de souffrir, et, d'autre part je sais que je ne pouvais pas ne pas vous informer quand je vois l'écœurement profond ressenti par tous ceux qui, comme moi, font l'objet d'un internement plus ou moins abusif (avec toutes les conséquences que cela entraîne), quand je vois des dizaines de pauvres gens torturés, tant il est vrai que nous vivons dans un pays qui excelle dans l'art de condamner la violence d'un côté tout en favorisant de l'autre !... devant le DIKTAT d'une administration quasi pourrie et par surcroît anachronique - la loi de 1838, ainsi que l'affirmation cyniquement le médecin assistant, n'est-elle pas encore en vigueur ?...

Voici deux ans édemie que je suis à Henri Colin et je n'est pas encore vu la médecin chef, ne le médecin assistant.

D'après moi l'ancien médecin chef Dietrich c'était un docteur très bien. Lui on le voyait. Il montait deux fois par semaine au quartier, et appelait des malades. Il venait aussis au ateliers, et même marchait avec nous dans la cour. C'est lui qui a mis les couteaux et les fourchettes à tables, car avant nous n'avions qu'une cuillère pour manger. Il a aussi fait mettre des napes sur les tables, le sel et le poivre, ainsi que la moutarde. En ce qui me concerne, il m'a enlever les médicaments que j'avais le matin, sans que je lui demande. Pour ce qui est du médecin chef actuel, nous ne le voyont pas. Il monte deux fois pare mois à peut près, et ne voit qu'un malade à la fois. Il peuve nous garder le tens qu'il veule, deux trois, quatres ou cinq ans. Nous avons un non lieu. Nous pouvons donc rien faire de notre côté. Sauf peut être de demander des expères, qui son envoyer par la préfecture de Polce. Il faut souligné, que cette expère, ne vient que 6 ou 7 mois après, la demande, et que il faut trois mois avant qu'il rende son expertise, ce qui fait 10 mois avant que l'on puisse savoir sil on a une chance de sortire libre directements de colin (se qui et très rare) ou être transféré dans un autre établissement. Pour ce qui a de la vie dans les pavillons tout dépend des infirmiers. Le matin sa vas un peut près, car mr. X et pas embettant; mais l'après-midi, nous sommes percécuter par le chef du pavillon. Nous avons fait deux fois la grève de la faim à cose de lui. Le meilleur moment et le tens que l'on passe à l'atelier. Car nous avons à chef d'atelier qui son très bien. Il nous pousse pas au travail, et on peut discuter avec eu, il comprene. Ce n'est pas le cas en haut avec le chef de travail, il faut lui faire un rendement, si non il fait descendre les gars au premier quartier. Pour ce qui et du chef de pavillon, il nous fait des salopperies, par exemple, il fête des biftecks au la poubèle, plutos que nous les donner à manger. Il rassemble aussi ses infirmiers, pour leur dire que nous sommes de saloperie, et qu'il faut pas nous parler et table aussi il nous embettes, il dit que ce que lon mange ses assé bon pour nous.

Pour le reste nous avons les pijamas que depuis 6 mois, avant nous avions que des chemises qui arrivait au ventre, il faut signaler que nous rentrons dans les chambres tout nu. Nous couchions à 8 h, et nous n'avions que le droit d'écrire qu'une fois par semaine. Nous avons fait grève de la faim, et nous avons obtenue de nous coucher à 8 h 30, et le droit une fois de plusse par semaine d'écrire, ainsi que les pijamas. Pour les réclamations d'ordre personnelles, nous sommes obliger de nous adresser le matin au générale car le médecin nous ne le voyons pas et nous ne somme pas toujours entendue avec la bien veillance qui devrait nous êtres due. Voilà pas male de chose qui me vont pas ici mais il y aurais encore beaucoup à dire.

MANGER

— « Les infirmiers disent des malades c'est des pervers et des vicieux. Ça fait marrer : des mecs qui sont enfermés pendant huit ans ! Oui, parce que les malades ne nous ont pas laissé de nourriture à plusieurs reprises, même lorsqu'ils n'en voulaient pas, ils la prenaient dans leur assiette et la foutaient à la poubelle. Et, ça les infirmiers, ils ne comprennent pas qu'ils touchent ça dégueulasse. « Puisqu'ils n'en veulent pas qu'ils nous le laissent ». Moi je trouve ça formidable ! »

— « Au cours du repas, il y a un infirmier qui a pris l'initiative d'ajouter au moment du dessert des assiettes en plastique. Étant donné que les engueulades entre infirmiers, ça n'a jamais lieu devant les malades, c'est toujours après qu'on règle les comptes. Il a été pris à parti : « il n'avait pas à donner des assiettes aux malades, il aurait dû d'abord demander au surveillant, il ne faut pas prendre d'initiatives, de toute façon ici ils sont très bien, il n'y a rien à changer. »

— « Ils ont fait une grève générale de la faim une journée et demie parce que le surveillant balançait leurs trois biftecks devant eux dans la poubelle, au lieu de leur faire cuire et de leur donner. »

— « Ça a duré pendant quatre jours le truc du surveillant, il mettait du sel dans la soupe, il foutait les biftecks à la poubelle devant les gars. Au bout de quatre jours les gars ont fait une grève de la faim. Le médecin-chef est monté. Les gars, leur revendication c'est de faire virer ce surveillant. Le médecin-chef a dit que ce n'est pas possible. Alors il les a pris un par un. Il leur a dit : « Vous comprenez, c'est pas possible, il est père de famille, en plus il a été viré de partout dans les autres services — je ne peux pas prendre la responsabilité de virer ce type. » Bon, ça s'est arrangé comme ça et les types ont arrêté leur grève. Ils le ressentent maintenant comme s'être fait vachement baiser. Parce que le surveillant est toujours là et il les emmerde toujours autant. Il est toujours aussi arrogant. Un jour, ils ont trouvé un bout de ferraille dans la soupe, il a sorti une grosse vanne, genre « C'est bien assez bon pour ces cochons » : Et une autre fois aussi il demande : « Qui c'est qui veut du rab ? » Il y a un mec qui dit en levant le doigt : « Moi j'en veux » et il lui répond : « Toi tu en auras pas parce que tu serais malade et on serait obligé de te soigner » et il a foutu le rab en l'air, à la poubelle. »

— « Il semble se calmer un peu aux dernières nouvelles, il est question qu'il soit viré dans un service de veille. »

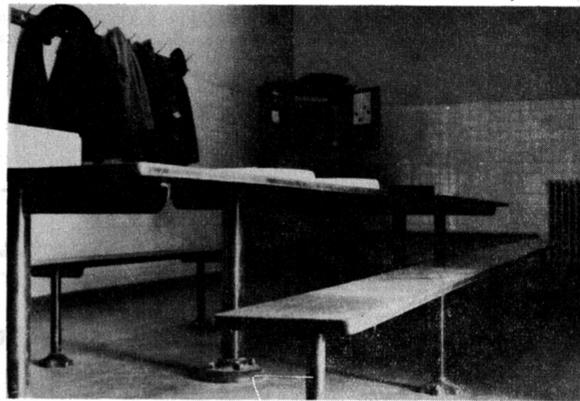
— « Qu'est-ce que c'était, tout à l'heure, ces trois biftecks ? »

— « Oui, il y a trois biftecks par pavillons. Ce sont des biftecks dits de suralimentation. C'est-à-dire qu'il y a la nourriture normale et en plus ces trois biftecks. Normalement ils se les partagent : C'est chacun leur tour à avoir un bifteck en plus. Ils ont donc droit à un bifteck en plus le soir, une fois tous les dix jours à peu près. »

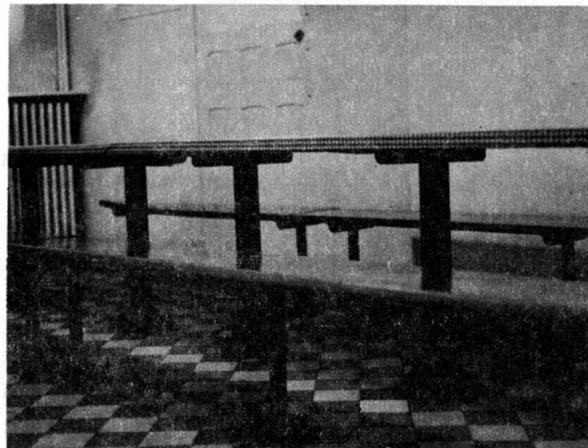
— « Quel mélange raffiné de sollicitude médicale et de souci pénitentiaire ! »

— « Et puis, maintenant, ils parlent un peu à table ; avant, il y a seulement trois mois, ils n'avaient pas du tout le droit de parler à table. »

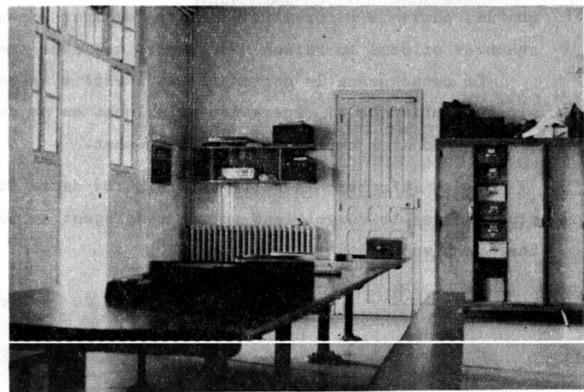
Au pavillon III, ils ont le droit de parler selon la bonne humeur du surveillant. »



Réfectoire du II



Réfectoire du I



Réfectoire du III

— « Le règlement stipule bien qu'il est interdit de parler à table. Seulement, il y a actuellement une ambiance qui fait que les gars parlent quand même un peu. Et de temps en temps, il y a quelqu'un qui se met à gueuler en disant « Silence, là-dedans ! » et tout le monde est obligé de se taire, mais normalement c'est absolument interdit de parler à table. »

— « Au I, tout ça se passe sur une table en marbre scellée par terre. Ils ont une assiette en plastique mou, parce que le plastique dur ça peut être une arme, une fois cassé, donc, il faut que l'assiette soit en plastique malléable, un quart en plastique pareil et une cuillère. »

La viande est coupée à part, le poulet désossé parce que les gars n'ont pas de couteaux.

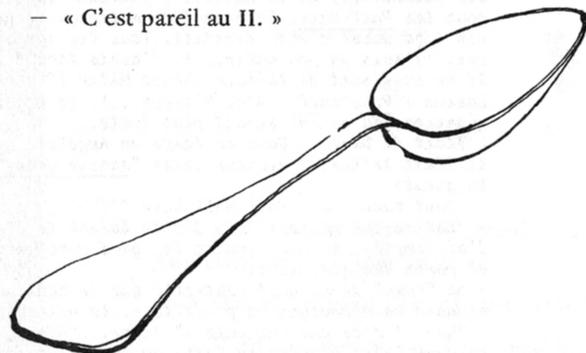
Il y a quelques assiettes en plastique dur, ce sont des petites assiettes, pour mettre le dessert. . . et les gens préfèrent ne pas les mettre. L'infirmier, en général, préfère mettre les assiettes en plastique mou. »

— « Au III, ils ont des assiettes en verre, ils ont un couvert complet et un verre en duralex. »

— « C'est pareil au II. »



ZZZ
ZZZ



Ceux qui n'ont pas de visites de leur famille, avec le pognon qu'ils touchent à l'Ergothérapie, ils le touchent d'ailleurs pas (il est géré par une personne de l'Economat) mais ça sert à « cantiner », c'est-à-dire, ils achètent à bouffer, à boire, etc.

— Toutes les semaines le mardi deux infirmiers vont à la cantine et « cantinent » à la place des malades. Pendant la semaine on distribue des feuilles où les internés écrivent tout ce qu'ils veulent acheter. Ils les remettent au surveillant et le mardi suivant ces feuilles sont prises et on ramène tout de la cantine.

— Ils achètent ça à la cantinière de l'hôpital qui est là en permanence.

— Qui vend d'ailleurs souvent à double tarif.

— Disons à la tête du client selon que les gens sont infirmiers ou internés, pas de prix fixes. Une pochette pour écrire à 1 F à l'extérieur vaut 2 F à la cantine.

— Au I, il n'y a pas de goûter prévu par l'administration.

— Les travailleurs dans les autres pavillons, ils ont droit à un casse-croûte.

— « Le truc clé si on peut dire chez nous c'est la cuillère, parce qu'elle est métallique ; c'est le truc stratégique. Les cuillères, elles doivent être comptées à peu près six fois par jour. »

La cuillère c'est vachement important, par exemple une cuillère qui disparaît il n'y a rien à faire il faut la retrouver. Il y a 25 cuillères. Les gars, le matin en arrivant au réfectoire, compte les cuillères pour être sûr qu'elles y sont. Ça se fait à chaque changement de service, si des fois il en manquait une, pour ne pas endosser la responsabilité de la perte. A midi, il met le couvert. Après déjeuner les cuillères sont recomptées, pour être sûr que pendant le repas il y en ait pas une qui soit planquée.

Les gars qui arrivent à deux heures certainement ils recomptent les cuillères et puis le soir après le repas, ils recomptent encore les cuillères. Ça fait cinq fois. »

— « Il y a assez longtemps, il y a un mec qui avait avalé trois cuillères, pas les unes à la suite des autres. On a dû l'opérer. »

Ils sont là deux douzaines par pavillons ; puant le tabac car leur unique distraction est de fumer, soufflant leur émanation empestante, désagréable aux narines offusquées...

FUMER

HOPITAL PSYCHIATRIQUE
DE
VILLEJUIF
Val-de-Marne (94)
Tél. 726 69-70
à 69-74

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Villejuif, le 11 Août 1972

Service Henri COLIN Hommes

NOTE DE SERVICE

Monsieur le Médecin-chef s'est étonné d'apprendre que les patients du premier quartier fumaient dans leurs chambres et ceci en raison des dangers que cela comporte.

En conséquence le personnel est invité à se montrer vigilant afin que ni cigarettes ou allumettes ne puissent être introduites en fraude lors du coucher.

Toute infraction à cette interdiction devra être signalée par le surveillant ou son remplaçant au Surveillant Chef ou à son adjoint.

Le Surveillant Chef du Service
Henri COLIN

FUMER

« Ils n'ont pas le droit d'avoir de briquet, ni d'allumettes. Chaque infirmier a un briquet et à chaque sollicitation, donne eu feu au gars. »

« Dans notre pavillon, il y a un chalumeau : un tuyau avec en permanence une flamme. »

« Il y a un gars qui a entendu des infirmiers parler de la fameuse note de service comme quoi les malades ne doivent pas rentrer dans leur cellule avec du feu et des cigarettes. Il y a un infirmier qui a dit : « Moi, je m'en fous qu'ils rentrent avec du feu dans les cellules, moi je ne vais pas risquer de me faire tabasser pour ça. Ça vaut pas le coup, ils peuvent foutre le feu à la baraque, s'ils le veulent et même qu'ils brûlent avec comme ça on sera débarrassé. » C'est là qu'il paraît qu'il lui a répondu l'inconvénient, c'est qu'ils t'en amèneront d'autres. »

« L'administration donne aux gars des P4 pour fumer et quelquefois des paquets de troupe, mais sinon la cigarette usuelle c'est la P4. »

« Le dimanche on met 4 à 5 paquets à côté de l'assiette au réfectoire, il y a tant de paquets prévus par l'administration par pavillons, on les répartit par malades. Les infirmiers disposent du surplus, gardant sur eux des cigarettes qu'ils distribuent ou non quand les types leur demandent. »

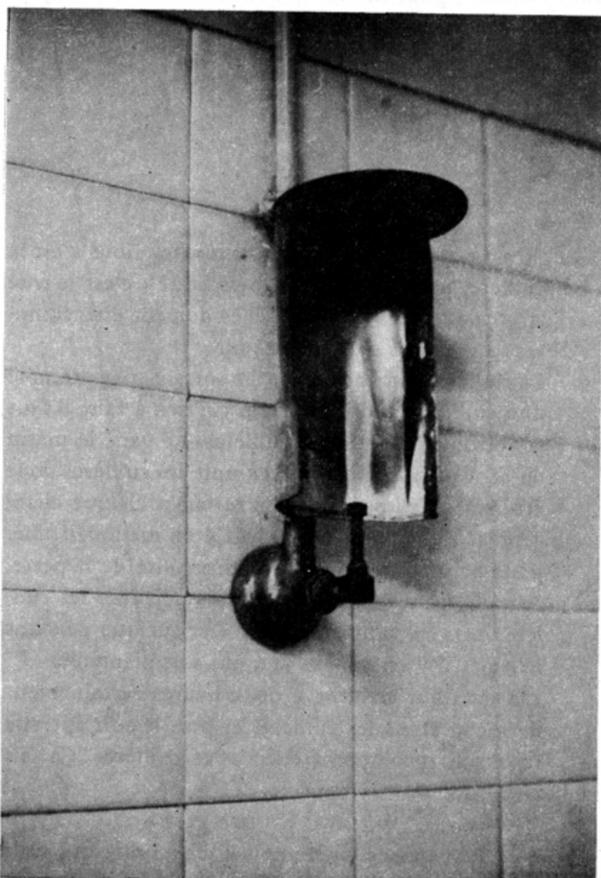


Ce n'est pas moi... c'est l'autre.

C'est pas mal votre titre. Mais voilà à "Colin" c'est pas "l'Autre" qui s'y trouve. C'est moi ! Trois mois. 90 jours. (C'est long-très long !) que je suis revenu dans cette forteresse... A la prison de la "Santé" j'avais un nom pour certaines cellules : "Le Mitard". Pour mon juge je suis ici, dans un hosto... Alors comment appeler certaines cellules. (On pourrait essayer : "Mitarhosto...").

Ici dans la forteresse... Nous sommes des privilégiés. On se couche à 20 h 30 (précises). Evidemment dans les cellotes INTERDICTION de Fumer. Pour moi comme pour ceux (RARES !) pas abrutis par la came, les nuits d'Incarcérés sont longues. très longues. Alors j'm'étais demmerdé pour avoir des Allumettes, et la nuit... j'grillais quelques pipes. Mais voilà comme un con j'ai un faible pour les Pall-Mall. Evidemment le matin au réveil ma cellote empestait la "Blonde" (les nénétes non ! ça aussi c'est interdit). Tous les jours donc j'pouvais être marron... mais marron je l'étais pas. (j'suis un peu malin...). J'avais trouvé un truc - un truc tout simple. Il me suffisait de laisser ChAque MATin 10 pipes dans ma cellule... pour le personnel (comme au Casino : Personnel ! M'ci M'sieur...). Le personnel ? A vrai dire non - pour le sous-chef de quartier (du matin) serait plus juste... C'était la Dime... Dans le temps on Appelait ça L'impôt de la Gabelle je crois... Il était tellement heureux cette "grosse vache" de me déclarer ensuite en m'envoyant la Fumée dans la gueule :

- "Sont bonnes les PALL-MALL hein ?!"
- "Estime-toi heureux !... J't'ai laissé le cendrier..." (ça aussi c'est interdit)
J'ai compté : en une semaine ce "gros porc" m'a tiré "83" Blondes... J'ai commencé à gamBerger... A me poser des questions...
- Ma "Fume" de la nuit vaut-elle que je continue à me conduire comme une pute ? Car bientôt ce connard va m'envoyer me prostituer. La nuit porte conseil : J'ai réfléchi.
- "Non ! t'es pas une pute !" Alors... Alors, un matin, j'ai pas laissé de pipes... et j'ai dit à ce gros Chéri d'aller se faire un amant sur les Bancs des quartiers du Bas. (Avec tant d'humour à Bon Marché il a ses chances !)
Ca n'a pas trainé... le lendemain, Je me retrouvai Balancé au 1er quartier de "Colin" (Voui Monsieur !). A poil (ou presque) pas... (plus de pipes !), la "Sainte Bible" avec mes quotidiens étaient mes seules lectures autorisées... Alors...
Alors J'ai pas Becqueté. Grève de la faim. (Les cons me prenaient pas au sérieux.)
- "Demain il Becquera mieux... Il aura faim..."
3... 5, 6 jours... Ils riaient plus. Ils comprenaient plus... Le médecin est monté. (Voui Monsieur) Je l'avais vu 10 secondes à mon arrivée... Après que dalle... Le médecin chef "humanement" il m'a demandé d'arrêter ce chantage... Mais il a pris également conscience que je n'étais pas uniquement un Dossier. Car un dossier, d'accord ! d'accord ! ça ne mange pas... (Mais ça n'écrit pas certaines lettres non-délicieuses aux autorités comme je l'ai Fait...)
Il m'a également promis d'étudier sérieusement mon "Dossier". Car effectivement un "truc" est drôle : (?) Beaucoup, Beaucoup trop de monde s'accorde à reconnaître que ma place n'est pas à l'Asile... (Merci Messieurs !...)
Tout le monde s'accorde également à penser que mon juge d'instruction ne m'a pas Fait de cadeaux en me donnant l'article "64" après... 4 ans (48 mois) d'incarcération (à la Santé et 19 mois passés à "Colin") pour... une tentative de vol... (Merci M'sieur le Juge).
Il a fallu 4 ans - 48 mois à ces Nouveaux Maîtres (Les experts) pour reconnaître que j'étais irresponsable de mes Actes... et par ce fait inaccessible à toute sanction pénale.
Seulement Accessible A..... "Colin"
Merci Messieurs les Experts. Bande de cons ! tiens !... j'avais vous dire un truc: Moi l'interné et Bien... J'vous emmerde vous Messieurs les Experts.



Le Chalumeau

SE LOVER

La toilette au I :

— « On les réveille à 7 heures pour la toilette. Ils y vont par trois car il n'y a que trois robinets de disponibles. Pendant ce temps, l'infirmier nettoie la cellule, invariablement dans le même ordre, la cuvette du cabinet, un coup de balai par terre et un coup de serpillère.

Le gars se lave, il y a une petite boîte qui est dans le couloir où il y a une serviette, un morceau de savon, un tube dentifrice et, éventuellement, un gant de toilette ou une éponge selon les moyens. Il doit avoir en gros de trois à cinq minutes pour se laver et il doit rentrer dans sa cellule toujours à poil, enfin en pyjama, depuis quelques mois seulement.

Il y a un jour où ils ont droit à prendre une douche, le samedi, toujours par trois car il n'y a que deux douches et une baignoire et il faut aussi que ce soit assez rapide. Ils n'ont pas le droit de prendre de douche en dehors du jour désigné. »

— « Au II et au III, c'est beaucoup plus libre. Ils peuvent se doucher et dans leurs piaules ils ont un lavabo. »

— « Une fois par semaine ils ont droit aux douches et au change, ils doivent garder leur slip, leur maillot de corps toute la semaine. »

Après leur toilette, ils reviennent dans leur cellule jusqu'à l'heure du lever : 9 heures.

Entre temps, c'est le moment du petit déjeuner des infirmiers. »

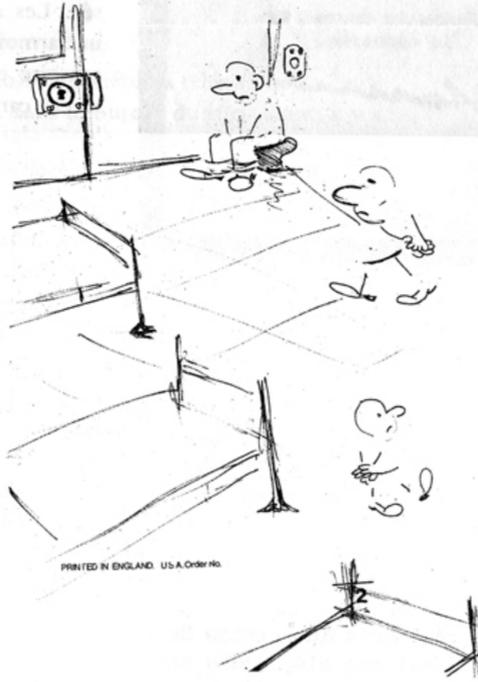
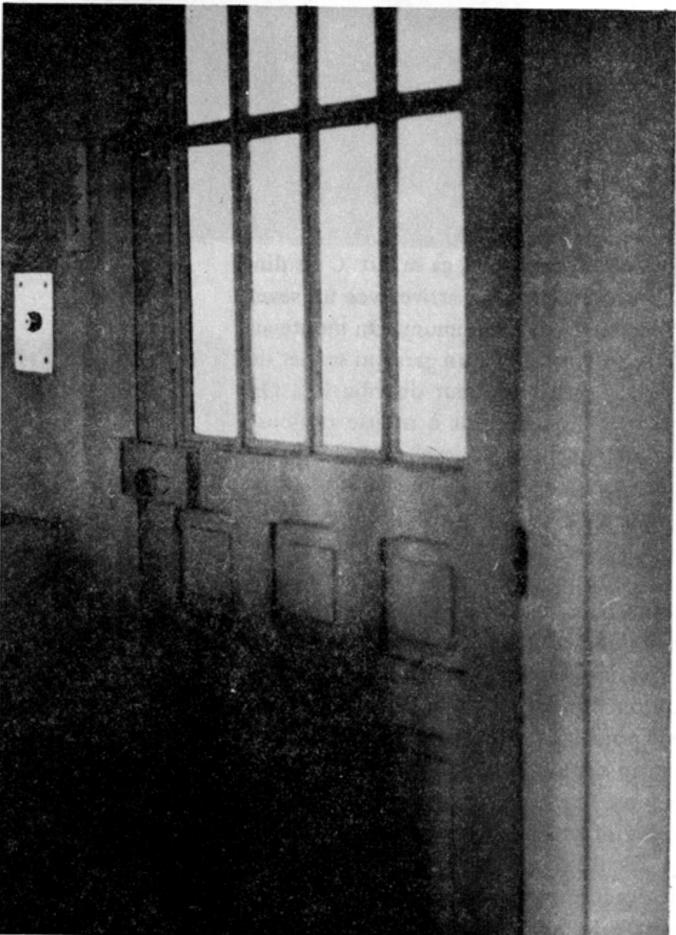
— « Le lever au premier quartier c'est quelque chose de merveilleux. L'infirmier qui arrive, c'est au 1er étage, il y a une vingtaine de cellules, il tape avec sa clé sur les carreaux en disant « pliage ». Ça veut dire qu'il faut plier les couvertures, les draps. Une fois que tout cela est plié, le gars a le droit de sortir de sa cellule et d'aller prendre ses affaires mais . . . si on préfère, il faut qu'il enlève son pyjama, qu'il laisse dans sa cellule, et il sort en slip, il va s'habiller, à partir de ce moment-là il n'a plus le droit de rentrer dans la cellule et là il descend. On ouvre les portes que trois par trois pour pouvoir surveiller tout le monde. Les gars se lèvent donc à 9 h le matin pour se coucher à 7 h 30 le soir. »

— « Ils dorment beaucoup ? »

— « Ils ont beaucoup de médicaments pour cela. Dans les deux autres quartiers, ils se lèvent à 7 h le matin pour se coucher à 8 h 30. Il y a le petit déjeuner et, après, ils sont dans une salle. »

« Au II et au III il y a une chiotte collective dans le dortoir même, il n'y a pas de portes, il n'y a rien. C'est des pièces de quatre lits communiquant par une ouverture à une autre pièce semblable et dans chacune il y a une chiotte dans un coin. Il y a peu de temps qu'un bouton a été mis pour la chasse d'eau, un an peut-être, car je sais qu'en 1970 quand j'ai fait un stage il n'y en avait pas encore. Si les 4 types allaient chier avant de se coucher et ben ils sentaient la merde jusqu'au lendemain matin. »

Du couloir, porte d'une cellule



— « Il y a un bouton qui actionne la chasse d'eau de l'extérieur des cellules au I. »

— « Quand un type chie, la nuit, il demande ? »

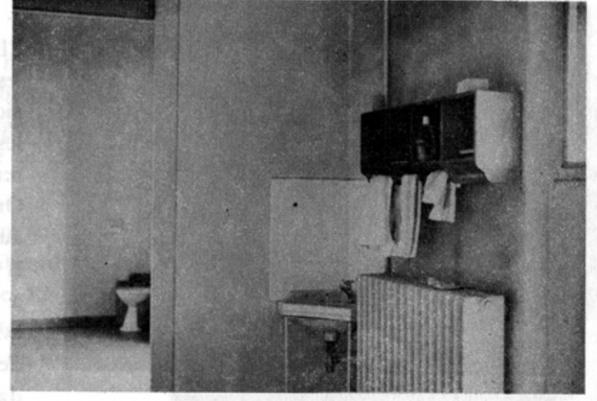
— « Il est en chemise, et il n'a peut-être pas la lumière, on lui allume pas. Il tape aux carreaux. »

— « Et pendant la journée ? »

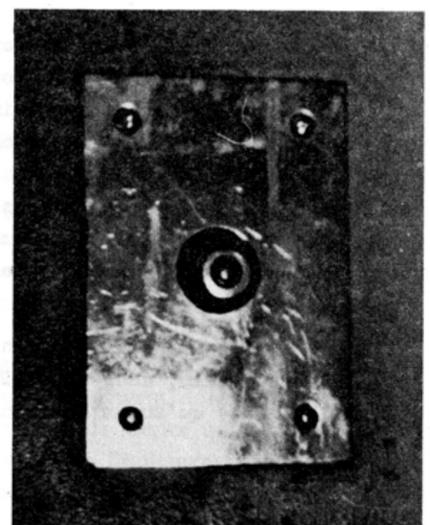
— « En hiver au I s'ils chient à l'extérieur dans la cour il faut qu'ils remplissent un broc d'eau et qu'ils aillent le vider. Au début de l'hiver, il y a les plombiers qui viennent fermer la chasse d'eau en cas de gel sinon les canalisations se bouchent par la glace. Donc à chaque fois qu'il y a un gars qui va au water il faut qu'il aille chercher un seau de 10 litres et qu'il le vide. »

— « C'est de l'ergothérapie ! »

— « Il y a aussi des waters à l'intérieur, c'est une porte comme dans les écoles, il n'y a pas de fermeture et on peut regarder ce que le gars fait. »



« Le bouton au-dessus des chiottes qui leur permet maintenant à eux-mêmes d'actionner la chasse d'eau, ça a été mis grâce à l'ancien Médecin-chef Diedrich en 68-69 ainsi que les étagères qu'ils ont maintenant dans leur piaule pour ranger leurs affaires de toilette, c'est grâce à lui, car avant, il n'y avait rien. Au I les étagères sont dans le couloir. »



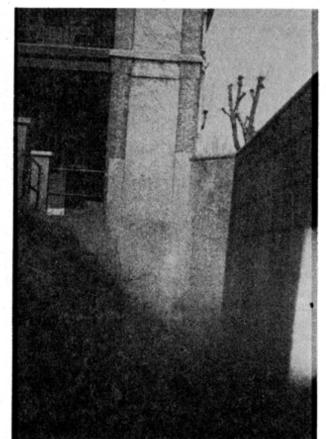


— « Pour les visites, on fouille ce que la personne amène. Elle ne peut l'amener directement à sa visite. Elle doit les poser dans une caisse dans le couloir et aller les mains vides voir sa visite. Après quand les visites sont terminées les infirmiers prennent les caisses, ils fouillent tout et ils remettent au fur et à mesure au malade. On est chargé de surveiller si les familles ne passent rien au gars hospitalisé et vice versa. Il y a une nouvelle note de service : La famille d'un gars a voulu faire passer une bouteille de coca-cola où il y avait la moitié de whisky dedans. L'infirmier qui était de garde s'en aperçu. Résultat ça a fait un gros scandale et il y a eu cette note de service disant qu'il fallait vérifier les contenus des bouteilles et de tout ce qui était amené par les visiteurs. »

— « La vie à Colin est réglée comme un ballet, tout est répertorié, catalogué. Tout ce qui se passe doit être vachement minuté. Donc quand il y a un fait extérieur, en plus de l'habitude, qui se produit, tout de suite, c'est extraordinaire, ça prend une ampleur beaucoup plus grande qu'en bas. » La façon dont la vie existe là-haut pratiquement il ne peut rien se passer. Il y a très peu de suicides, les évactions c'est pareil, quand il y en a une c'est la révolution, il y a pratiquement pas de corps à corps, pas de coups, entre les infirmiers et les malades. C'est des brimades mesquines, mais il n'y a pas de rapprochements physiques comme il peut y en avoir dans les quartiers du bas. »

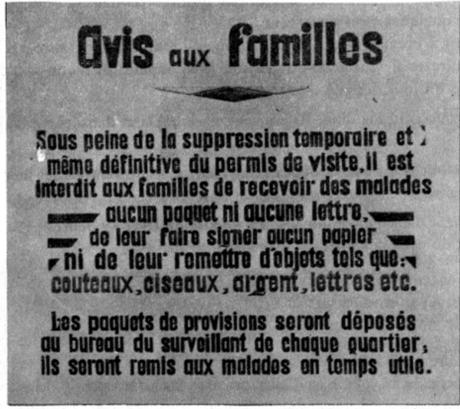
Ils sont là autour d'une longue table de chêne, les coudes appuyés sur le bois brillant froissé par des générations de manches, s'étourdissant parfois dans leur noir désespoir, geignant et riant ; quelques fois vautrés sur les bancs du pourtour. Vingt fois dans la journée prêt à se prendre aux cheveux, pour rien, pour un motif futile, jugé blessant, un trait bémol dans lequel les susceptibilités exacerbées veulent voir des allusions offensantes. S'ils quittent l'ambiance froide, inhumaine, de la salle de séjour, c'est pour retrouver indépendamment la morne perspective de la cour de leur prison...

— « Ça consiste en quoi de faire la Cour ? »
« A mater les sauts de loups, que personne n'aille au fond. Les gars ont un ballon et si le ballon tombe en bas, comme c'est le cas neuf fois sur dix, c'est obligé, il faut qu'ils demandent la permission de descendre le chercher. »
« Il y a un gars qui a eu une mise en garde d'un surveillant parce qu'il sortait avec un bouquin. D'habitude, il prend son journal et dans la cour il le regarde. Le surveillant lui a dit « qu'il ne fallait plus lire, parce que si on lit, les malades en cas d'évasion vont dire qu'on ne faisait pas notre boulot, qu'on bouquinait. »



Saut de Loup

Isolés, sans communication, parqués comme les animaux d'un zoo derrière les sauts-de-loup de leur pavillon, les "médico-légers" et "malades difficiles" envient les ours dans leur cage de Vincennes, car, moins épais et pouvant s'ébattre dans l'eau dont leur saut-de-loup sont remplis, le sort de ces plantigrades est préférable à l'aridité de leur déprimante enceinte, à la sécheresse de cœur de leurs indifférents géoliers...



VIVRE

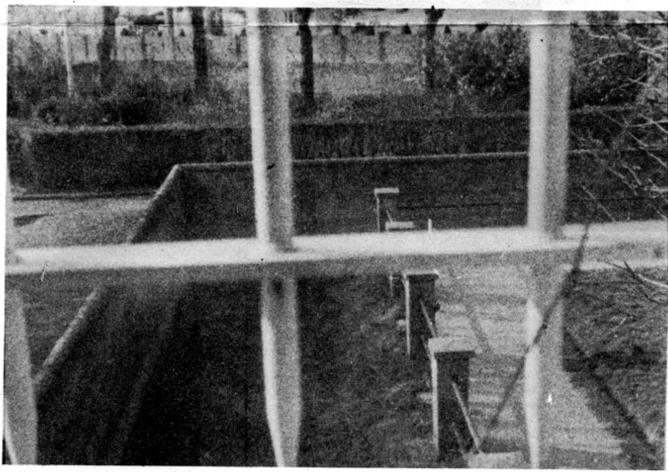
— « L'été beaucoup de malades se plaignaient, que c'était intenable, qu'il y avait aucune aération, sinon des tous petits carreaux qui s'ouvrent à peine. Il y a aucune aération qui rentre là-dedans, les mecs sont en sueur, ils ne peuvent pas dormir. »
— « Au premier c'est interdit de les ouvrir par crainte de suicide car entre les vasistas on peut passer un drap et se pendre. »
— « Chaque fois qu'ils ont tenté l'expérience et qu'ils ont tenté de l'ouvrir, la nuit suivante, il y a eu un suicide raconte-t-on, je ne sais pas si c'est vrai. »
— « Donc, maintenant le vasistas est complètement fermé. »



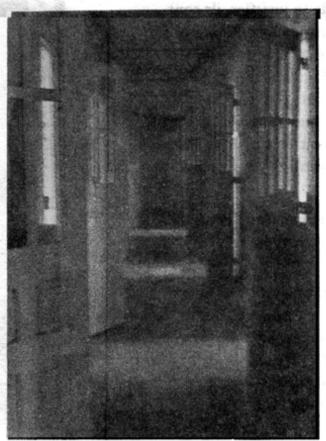
Je la reverrai toute ma vie cette cour carcérale avec la verdure étiolée la tapissant d'amertume - ses marronniers inexorablement taillés - son étroit espace parcimonieusement mesuré, son sol sablé crissant le désespoir des pas découragés qui le arpentent, sa galerie sinistre et rébarbative - son enceinte cauchemardesque, ses tuiles en aggloméré - froides et inhospitalières ses bancs de bois à la peinture écaillée... Tout un traumatisant décor. A travers le désespoir dont elle est chargée les jours passent avec peine. Un effroyable abatement fond lentement sur moi, tombe sur ma tête goutte à goutte, s'appesantissant de plus en plus... C'est dans cette cour infernale, implacable et froide comme un tombeau, que l'on s'aperçoit combien les hommes sont insensibles et rejetants ; c'est là que, sans retenue l'on doute souffrir désespère en se morfondant...

HENRI COLIN

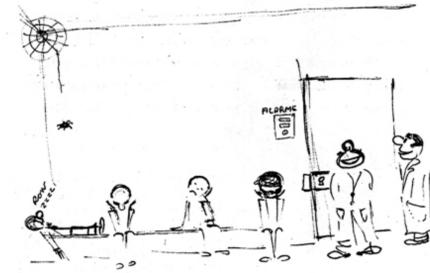
— « Les mecs sont comptés, chaque fois qu'on rentre de cour pour aller dans la salle, il faut les compter. »
— « Combien de fois ? »
— « Ça dépend de l'humeur des surveillants. Au moment de rentrer le surveillant vient. Il dit de rentrer et il dit à l'infirmier de compter les types (il y a des horaires à 18 h, 18 h 15 il faut rentrer). En fait, on compte au moins deux fois par jour : l'après-midi et le soir. Et il faut que ça se passe le plus discrètement possible, discret quoi. »
— « Ils font quoi ? »
— « Il y a quelques jeux de société, la télévision, un haut-parleur avec la radio dans le bureau du surveillant, il y a juste le haut parleur dans la salle. Il y a une grande table scellée par terre, avec deux bancs scellés par terre. Et puis des bancs le long des murs scellés par terre aussi. »
— « Tous les gars sont là ? »
— « Il y a un genre de cour, ils ont le droit de s'y ballader. Ils ont que ça à faire. »
— « Y a des bouquins ? »
— « Oui, la Vie Catholique, l'Expansion, Jours de France ou Paris-Match. Les couvertures c'est en général des photos de vedettes. Sinon je crois qu'ils peuvent avoir les journaux qu'ils veulent, enfin j'ai jamais vu à part Le Monde d'autres journaux. »



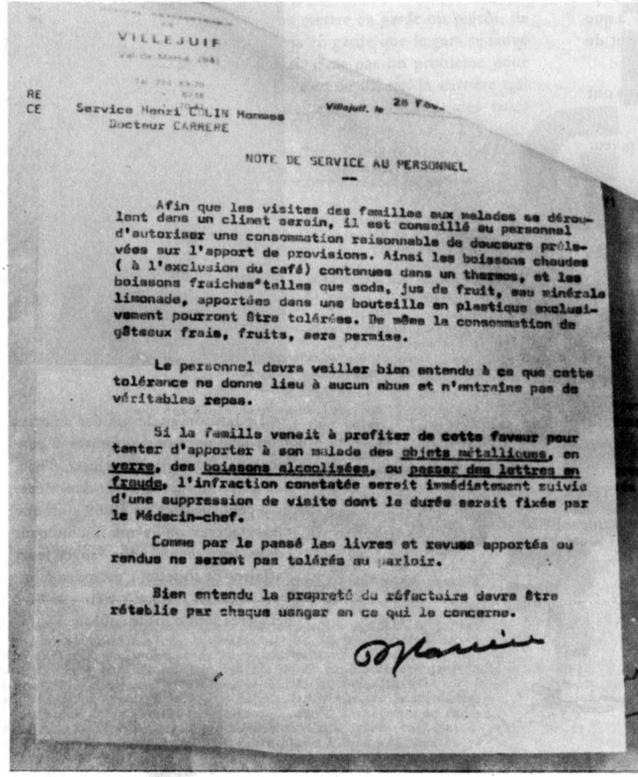
— « Est-ce qu'il y a des gens au I qui restent toute leur vie au I ? »
— « Oui, c'est possible. Par exemple, il y a un gars qui est un débile profond, qui est en cellule. Non seulement il est au I à Colin, mais en plus il est en cellule, et il ne sort jamais, il est fait pour ne jamais sortir de sa cellule. C'est-à-dire il en sort pour se faire raser et prendre une douche. De temps en temps on le sort dehors comme ça, mais c'est sur la surveillance d'un infirmier ou deux et on le rentre aussitôt après. Et il sort aussi le jour de visite quand sa mère vient. »
— « Il y a un autre gars qui est pareil. Il y a deux gars au I, c'est leur destinée de rester toute leur vie dans une cellule. »



— « On t'explique qu'il faut toujours ressortir le pen parce qu'il y a des verrous sur la porte et on risque d'être enfermé avec les verrous. Tout le temps comme ça. Quand on ouvre une porte le pen est rentré dans la serrure, il faut le ressortir pour pas qu'on soit enfermé dedans, comme ça la porte peut pas se fermer. »



« Il est interdit de rentrer dans la piaule d'un gars qui est en isolement, que ce soit les malades ou le personnel. Si ça arrive, le gars se fait jeter dehors, on lui dit qu'il a pas à le faire, que son travail c'est pas ça, sa place n'est pas là. Les infirmiers quand ils rentrent dans une cellule ils y vont à deux : « on sait jamais ils sont tellement vicieux ». Le type isolé doit rester en cellule toute la journée pendant X jours, il y a diverses raisons. Déjà les entrants, ceux qui arrivent doivent rester en isolement, il y a une note de service qui explique tout ça. Seul celui qui a décidé l'isolement a autorité pour le faire cesser. Ainsi, le gars des fois reste 8 ou 15 jours sans voir personne. »



SERVICE HENRI COLIN
2ème et 3ème Quartiers

NOTE DE SERVICE

Afin que ne soit pas perdu de vue le règlement du Service Henri COLIN concernant le coucher des malades, il est rappelé, d'une manière formelle, qu'il n'existe à ce sujet aucune différence entre le premier quartier et les Deuxième et Troisième Quartiers.
Les malades doivent pénétrer dans leur cellule, complètement dévêtus, le mouchoir à la main, et revêtir la chemise de nuit laissée le matin sur le lit.
Une tolérance toutefois existe dans ces deux quartiers pour les chaussons, à l'exclusion de tout autre vêtement.
Il est donc strictement interdit de pénétrer dans les chambres avec slip, maillot de corps, chemise de jour ou autre vêtement sans autorisation médicale.
Bien entendu il n'est pas question non plus de permettre aux malades de fumer dans les chambres, et toute infraction doit donc être strictement sanctionnée par le personnel qui est tenu de veiller à l'application de cette note.
L'équipe du Matin, de son côté, n'autorisera pas les malades à retourner, seuls, dans les cellules, une fois la toilette terminée, et veillera à ce qu'aucun objet ne soit rentré dans les chambres.

VILLEJUIF, le 11 Mai 1964
Le Surveillant Général

Quotte

Un surveillant qui sort ça à un malade qui passe dans le couloir: "Défense de regarder les animaux en passant dans le couloir". Les animaux, c'est les gens qui sont dans les cellules.

Un double objectif unit ces deux équipes au service "Henri Colin": la contention la plus rigoureuse et la facilité du service. Cette optique proscrit impérativement dans la pratique, le contact humain préconisé comme curatif; l'échange désirable et enrichissant. Les malades dédaignés, pas écoutés, stagnant dans un monde clos, soumis à un inhumain règlement - inepte comme toute prescription rigide - crient vainement leur détresse dans l'aride désert de l'indifférence organisée. C'est l'absolu mépris de la thérapeutique de relations. C'est le vide systématique.

Les infirmiers côtoyant quotidiennement les malades, passant huit heures par jour à surveiller ces emmurés fuient soigneusement le contact à l'exemple de l'équipe médicale. Les normes de sécurité comptent seules aux yeux du personnel. Tout y est subordonné et cette restrictive importance empêche chacun d'exercer son métier de soignant.

« Ils arrêtent pas de nous mettre en garde ou plutôt, ils ne nous mettent pas en garde que le gars se sauve ou ne se sauve pas, c'est pas un problème pour eux. Le problème c'est le blâme, la carrière qui risque d'être sapée, par des blâmes, des trucs comme ça.

Du haut en bas de la hiérarchie hospitalière, chacun cherche à se couvrir, se dérober le plus possible aux responsabilités, se réfugie dans le vide nonobstant les principes déontologiques élémentaires.

Quelle crainte vaine, quelle peur, quelle méprisable conception hospitalière a pu élaborer un règlement transformant en geôlier le personnel soignant? Le peu de place réservé dans les manuels de l'infirmier psychiatrique au cas des médico-sociaux et malades difficiles, n'autorise pas cette substitution même s'il suggère le caractère ingrat des rapports avec cette catégorie de malades...

Réflexion d'un infirmier au sujet d'un gars qui fait une paralysie hystérique: "On devrait lui donner un laxatif et tu verrais s'il n'irait pas tout seul"; parce que le gars quand il demande à aller au wc, il faut l'aider et presque le porter pour y aller.

Il y a un gars qui était dans sa cellule, et l'infirmier lui dit: "Bon, bon, il faut aller te laver". Le gars n'avait pas envie de se laver. "Je veux pas me laver". Le surveillant se fâche: "Puisque c'est comme ça, tu n'auras pas de cigarette de la journée, si tu ne vas pas te laver". Le gars persiste à ne pas y aller, à dire non. Le surveillant s'amène: "Ah ben merde, je croyais bien qu'il irait se laver pourtant".

Privés de tout contact, sevrés de relations à l'intérieur comme à l'extérieur, traités en mineurs, les aliénés voient leur personnalité fondre dans le néant asilaire.

Pour une consultation extérieure pour des soins spécialisés, pour rien, c'est revêtus d'une traumatisante ceinture de contention, bras liés par une courroie de cuir anachronique qu'ils circulent hors de leur horrible enclave. Objets de la curiosité des gens rencontrés, accompagnés de leurs vigilants et indifférents mentors, tout semble avoir pour but de les diminuer. Tout, depuis l'apathique effet des neuroleptiques, jusqu'à l'uniforme de la déchéance dont on les affuble, contribue à les dépersonnaliser. Dépossédés de menus accessoires contribuant à leur affirmation, à la sauvegarde de leur "moi", dont l'interdiction surprend, tels que: petits miroirs, pince à sucre, montre... ils se détériorent, se déshumanisent, s'adaptent au néant de leur réserve close... A défaut de désorientation temporo-spatiale serait-ce afin d'activer l'égarement des malades dans le temps qu'on leur retire leur montre? Il faut les voir, ces malades mentaux, dans leur absence, dans leurs pensées, dans leur monde à part...

« Cet infirmier qui a eu cette histoire avec P., qui s'était fait traiter d'homosexuel, il a fini son année normale à Colin, et ben il en redemande, il dit qu'il se plaît bien ici: « Pour ce qui est des gars » dit-il « pas de problème, je les évite. Moins je leur parle, mieux c'est. »

Réflexion d'un infirmier au sujet du bras cassé d'un malade: "C'est normal, il bouffe sa merde et sa pisse, alors il a les os qui s'effritent". Dans la réalité, le gars s'est agité, il a été un peu exhubérant; ils ont essayé de l'immobiliser, il y a un infirmier qui a voulu lui faire une prise de Judo, il lui a mal faite, résultat le bras a cassé.

« Les conversations qu'il y a c'est des histoires de femmes, des trucs de rugby et puis tel malade c'est un pervers, tel malade c'est un salaud, tel malade lui a fait ci. Sorti de là il y a aucune discussion, donc les gars quand ils nous branchent, ils nous branchent sur un truc comme ça. Bon, ben on écoute passivement et on dit comme eux. »

Un mec s'est fait faucher son transistor, ça ne peut être que par des infirmiers. Le directeur est monté, le médecin-chef aussi, on a fait des doléances au gars, un point c'est tout.

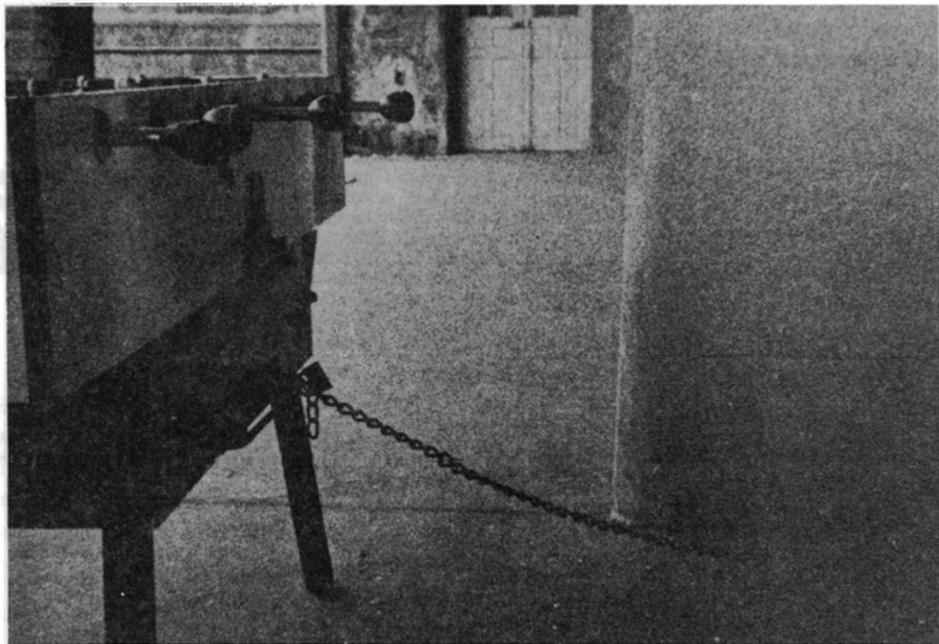
Les paquets de cigarettes disparaissent chez un gars à qui on avait quasiment donné l'autorisation de fumer dans sa piaule. Il a fini par faire un mandat qu'il a envoyé à l'infirmier qui le faisait.

OS G N E R

« Il y a toujours les anciens infirmiers qui viennent voir; si on discute trop avec les gars, ça ne leur plaît pas. Ils nous mettent en garde « Tu vas te faire embobiner », ou on nous balance des petits trucs: « Il y a peut-être des trucs que tu ne sais pas »: « Par exemple passer du courrier dehors est interdit », « Tu risques de gros emmerdements » tout un tas de conversations comme ça, où ils essayent de culpabiliser au maximum le gars

L'esprit d'équipe auquel par souci d'homogénéité chaque infirmier se soumet - non dans un but curatif mais pour faciliter le service et accentuer la vigilance - transforme en geôlier les soignant les plus pénétrés de leur généreuse mission. Certains, trop rares, le déplorent mais s'en accommodent avantageusement tout en rejetant la cause sur le chef de service et le règlement administratif. Je salue cependant ceux qui se plaignent du service ingrat de cette division. C'est à leur honneur si la tâche rébarbative ne correspond pas à leur conception professionnelle. Après ce coup de chapeau à une minorité, considérons maintenant les autres, ceux qu'exhaussent leurs fonctions dans cette enclave aux valeurs renversées qu'est l'univers de la folie. Ceux qui accentuent encore, par le vide de leur présence, dans chaque détail de la geste quotidienne, la distance les séparant des emmurés en proie à l'inquiétude sourde, à l'irréductible méfiance envers l'homme, écloses avec la captivité.

« Moi ce qui s'est passé quand je suis arrivé pour travailler, il y a toujours un ancien qui nous file, qui est avec nous de façon à soi-disant nous apprendre le travail. Et en définitive, il suffit qu'on fasse un faux mouvement pour que tout de suite le gars nous reprenne en disant non c'est pas comme ci, c'est comme ça; jusqu'à ce qu'on soit bien rodé à ce qu'on nous dit, bon alors on peut aller tout seul, on va nous donner un nouveau à diriger. »



« Il y a un infirmier qui vient d'arriver et qui a dit: « J'ai fait un an de service militaire et quand je suis rentré on m'a dit que j'étais affecté à Colin. Alors dans ma tête je me suis dit ça y est j'en reprend pour un an: »

A une certaine époque plus personne ne voulait aller à Colin. Alors ils ont mis en place un roulement et ont décidé que telle année, des élèves-infirmiers iraient en premier, soit celle de 67 je crois puis 68, 69 ensuite, etc. »

Le même gars qui a été puni pour l'évasion d'un interné, en quinze mois il a vu huit fois le docteur Diédric, l'ancien médecin chef qui était là... Et en dix huit mois, depuis que le nouveau médecin chef est arrivé, il ne l'a vu, ni son assistant. Il y a beaucoup de gars qui sont dans ce cas là.

Il y a un malade qui était passé au I, par punition et on savait pas trop pourquoi. Il y a eu une visite qui a amené un couscous à des malades du III. Comme ils sont tous copains, ils ont demandé à un infirmier de descendre une assiette de couscous au type qui était en punition, il l'a descendue. Le lendemain, il y a un infirmier du I qui lui a dit: "Ce n'est pas la peine que tu redescende les assiettes de bouffe parce qu'on les foutra en l'air".

« Ils essayent vachement de se justifier, ils sont vachement culpabilisés surtout depuis qu'il y a des stagiaires. Ça fait deux ou trois ans que tous les stagiaires n'arrêtent pas de dire le travail à Colin c'est dégueulasse, c'est salaud, patati, patata. Donc les gars petit à petit, il paraît que ça a vachement changé, que nous ce qu'on voit là c'est des roses par rapport à ce qui existait avant. Il y a seulement un ou deux ans. »

« Les jeunes infirmiers qui ouvrent leur gueule dans les services où ils travaillent y sont envoyés plus tôt que prévu. »

« Le directeur est monté dernièrement parce que les infirmiers ne veulent plus rester à Colin. L'Administration a proposé des jours de congé en supplément ou une prime spéciale Henri Colin qui augmenterait la paye de dix ou vingt sacs. Les femmes semblent préférer les jours de congé, les hommes le fric. »



"J'AI BEAU SERRER . . ."

Du côté des médecins, l'absence de contact est encore plus accusée.

Mises à part la visite de l'arrivée, entérinant la décision d'internement et celle président à l'établissement du certificat de quinzaine prévu par la loi passée d'ailleurs trois semaines après par le Médecin assistant, il ne me fallut pas moins de dix mois d'internement et quarante demandes réitérées pour être reçu

Le Médecin Assistant, que plusieurs activités semblent accaparer, quoique plus diligent parce que peut être Médecin-traitant, n'est guère plus souvent dans le service.

Un trait le situe :

Traversant la cour d'un pavillon et abordé par un importun voulant se rappeler à son souvenir, ce court échange s'engage :

"rappelez moi votre nom... - J... - ah ! J... vous venez d'arriver..."

Depuis deux ans ce malade croupissait.....

Je le vis une fois, bronzé, fraîchement revenu de vacances estivales, traverser la cour énorme où le désespoir m'étreint. Il passa pressé, le regard absent, fuyant le contact. Assiégé près de la sortie par une dizaine de malades quêtant, il ne mit pas cinq minutes à s'en débarrasser et se réfugier dans un couloir. L'événement que fut ce passage éclair pour les malades privés de contact, stagnant dans le néant asilaire était déjà fini. Fini pour de longs mois.....

J'ai beau serrer les poings...
Crier rouge comme un blessé,
Qui retient son ventre.
Ma solitude est quand même
Cette cellule (grise!) de "colin"
Où j'inscris ma vie.
Mes rebellions Ces gens de souffrance,
d'vexations, d'humiliations....
Mon espérance ... Ce médecin chef
Que je ne vois jamais, mais auquel...
J'implore ma grâce.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PERSONNEL - MEDECIN-CHEF
du 6 février 1973

I - Monsieur CARRERE a fait un résumé de la réunion précédente, insistant beaucoup sur la place à tenir par le psychologue dans nos services. Pour cela il doit avoir une salle disponible où il pourra s'entretenir avec les Internes, faire passer des tests et converser avec les malades. Le psychologue doit pouvoir se "ballader" dans le pavillon, écouter, servir de soupape et assurer une continuité auprès des malades après le passage des internes.

Notre rôle à tous, faire oublier " le coté carcéral ".

II- Cette réunion a porté essentiellement sur l'ergothérapie et l'occupation des malades en général. Nous avons cherché les moyens qui permettaient de les occuper de façon variée, attrayante et sans limitation de temps (donc pas de rendement). Pour cela il faut trouver des maisons acceptant de donner du travail dans ces conditions.

Quant à nos malades, trop débiles pour s'intéresser à ces travaux, pourraient déchirer du papier ou faire de la charpie. Monsieur CARRERE souligne que l'ERGO est une activité plus bourgeoise pour le malade qui s'y adonne, elle lui permet de quitter la salle de réunion souvent trop bruyante qui est aussi une sorte de ségrégation.

Un infirmier a manifesté son désir de quitter l'atelier pour toutes sortes de difficultés qu'il rencontre.

Il a été parlé du maillot, afin d'arriver à le supprimer et demandé à Monsieur CARRERE son avis sur la création d'une chambre capitonnée. Le médecin ne semble pas convaincu de son efficacité ; il ajoute: "ce serait donner un maillot encore plus grand ". Nous ne sommes pas entièrement de cet avis car nous pensons d'abord à protéger le malade d'une probable fracture du crâne, cette cause étant la principale qui nous oblige à perpétuer ce moyen de contention.

Enfin, il a été dit qu'au moment d'une agitation, si la présence d'un infirmier (ière) n'est pas désirée par le psychopathe il (elle) doit s'eclipser momentanément en laissant son prestige de côté.

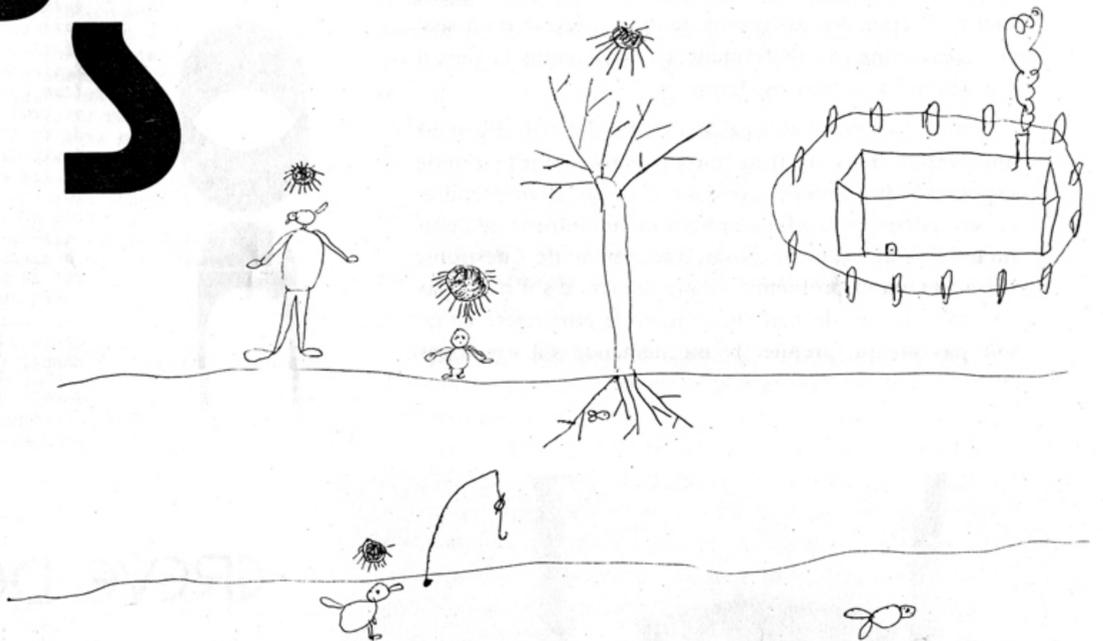
T O U B I B S

« On n'a aucun rapport avec les toubibs ; c'est le surveillant qui reste avec le toubib pour la visite. Les infirmiers vont « garder » dans la cour. »

« Les infirmiers n'assistent jamais à la visite à part les anciens. Les médecins, on ne leur parle pas, ils n'ont à faire qu'aux surveillants et chefs de quartier ; d'ailleurs quand ils viennent dans le pavillon, ils ne vont que dans le bureau du surveillant. On les trouve assis alors à sa place. »

« C'est l'interne qui vient le plus souvent, il vient presque tous les jours ; en général il y a toujours au moins un toubib qui vient dans la journée, comme on disait, il est en contact avec le surveillant du quartier et son remplaçant, s'il est décidé à voir des malades ça va, s'il est pas décidé les malades attendent. Le médecin-assistant, lui, chaque fois qu'il vient, il voit toujours les mêmes personnes et les personnes qui demandent à le voir, il leur répond pas, il trouve toujours un prétexte pour repousser à plus tard. »

Les réunions du personnel ont lieu qu'une fois par mois et il n'y a pas longtemps que ça existe.



Dessin : ça c'est Henri Colin, ça c'est un homme libre parce qu'il a une tête d'oiseau et un soleil au dessus de la tête. Ca c'est un enfant donc il est libre et pur.

HOPITAL PSYCHIATRIQUE
DE
VILLEJUIF

Val-de-Marne (94)

Tél. 726 69-70
• 67-18
• 70-47

Service Henri COLIN
Docteur CARRERE
Médecin-chef

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Villejuif, le 26 Avril 1973

NOTE DE SERVICE

Depuis quelques temps je reçois des réclamations de patients qui déclarent que des vols sont commis à leur préjudice, en particulier de la nourriture et des douceurs.

Je ne veux pas croire que le personnel puisse être impliqué dans ces indécrottables, mais je tiens quand même à appeler son attention sur la gravité de tels faits.

Bien entendu, si je venais à apprendre que, contrairement à ce que je pense, il s'agit d'une faute professionnelle, je serais particulièrement inflexible et de très sévères sanctions seraient réclamées, sans exclure le licenciement.

Aussi je demande à chaque surveillant d'être extrêmement vigilant et de me signaler toute infraction constatée, même la plus minime.

Docteur CARRERE

ERGOTHERAPIE

« Il y a trois ateliers : le cartonnage et la reliure qui sont au rez-de-chaussée entre le II et le III et le rendement à l'étage au-dessus. Ils y font des pièces de tringle à rideaux pour une société privée extérieure, l'A.B.R.E.C. C'est ahurissant le gars qui veut pas travailler, il est descendu systématiquement au I qui est uniquement disciplinaire.

Pour la reliure c'est autre chose, ils fournissent l'hôpital pour les bouquins, les cahiers de rapports, la bibliothèque médicale. Pour les cartonnages ils font en priorité les sous-mains, enfin tout ce qui sert à l'hôpital pour les bureaux, les classeurs, et puis des plumiers et des boîtes pour mettre les dossiers, des espèces de secrétaires et puis pour le personnel des boîtes à couture, des coffrets à disques, des albums de photos aussi et ceux qui veulent des accessoires de bureaux, des sous-mains. Mais en priorité c'est les commandes de l'hôpital et si y a du temps, celles du personnel : contre monnaie, c'est pas gratuit.

Un infirmier ou un membre du personnel ou n'importe qui veut avoir un bouquin, il doit y avoir un bon, il faut que ça soit accepté par l'économe. Parce que l'atelier ne peut pas faire directement un travail pour le personnel faut que ça passe par l'économe. »

« Le fric pour les gars qui travaillent à la reliure et à la cartonnerie, il faut compter 117,50 par mois. Pour ceux qui travaillent au rendement pour les tringles à rideaux c'est 1,25 le cent assemblé pour la grande pièce (1), 0,70 francs pour le cent assemblé de la pièce en plastique (2).

Mais maintenant vu que le budget de l'ergothérapie de l'hôpital est en déficit (!), certains de la reliure et du cartonnage ont été descendus de 4,50 francs par jour à 2,50. On arrive pas à savoir sur quels critères cela a été fait. »

« Il y avait une ergothérapie au I et à force que le surveillant fasse des pressions, ils ont réussi à la faire fermer. »

« Des bruits courent à l'heure actuelle qu'on va peut-être la rouvrir. »

— « A 18 h, il en manque un à l'appel. Ils se sont rendu compte qu'il était barré à 18 h. Ils supposent que l'évasion a eu lieu entre 17 h 40 et 18 h. Aussitôt qu'ils s'en sont aperçus ils ont appelé le chef de section, le chef du personnel, le surveillant général, et il y avait quatre infirmiers de service ce jour-là. Le surlendemain, le chef du personnel et l'adjoint du surveillant général sont venus au quartier pour interroger le personnel sur la façon dont le gars s'était évadé. Et il y a eu une fouille systématique des placards des vêtements des malades. Il a fallu deux malades responsables. Un gars a été puni pour complicité d'évasion parce qu'il a demandé à un infirmier d'aller jouer au baby-foot au moment où le type s'est évadé. Ils en ont déduit que comme ce gars-là avait demandé à l'infirmier de venir jouer au baby-foot avec lui, l'autre en avait profité pour s'évader et que donc ils étaient de connivence. Or, ces deux gars ils ne pouvaient pas se sentir. L'autre n'arrête pas de dire que ce n'est pas vrai, mais ça ne fait rien, il a quand même passé une vingtaine de jours au I d'Henri Colin comme punition, bien qu'il ne doit y être absolument pour rien. »

— « Suite à l'évasion, ils en ont profité pour faire de la répression contre les malades. Avant les malades avaient le droit de monter autant de journaux qu'ils le voulaient, trois ou quatre journaux au coucher par exemple. Maintenant ils ont le droit qu'à un seul journal qui doit avoir leur nom marqué obligatoirement dessus. Et puis aussi à quatre heures les malades ont un goûter, ils mangent ce que les familles amènent, ils se font un café au lait ou n'importe. Le surveillant a demandé au surveillant général que ce goûter soit supprimé. Le surveillant général a refusé, il doit avoir peur que ça remue trop. »

— « Depuis, chez les infirmiers, ils sont complètement dingues et toutes les portes sont fermées à double crans, vache de cran. Normalement quand on ferme d'un seul cran, ça ferme ; là ils ferment à double crans et puis il y a des tirettes, tout est fermé. »

— « Une fois où je suis passé à Colin, il venait d'y avoir une évasion deux ou trois jours plus tôt. Tout le monde se posait la question de savoir qui c'est qui allait prendre. Le surveillant en pied n'étant pas là au moment de l'évasion, le remplaçant se posait vachement de questions. C'était le grand problème. Je me demande s'il n'y a pas une trouille que le mec de l'équipe le plus rejeté ce ne soit pas lui qui prenne. Je me demande s'il n'y a pas possibilité qu'on accuse n'importe qui. »



1°) Cas où un malade est surpris au cours d'une tentative d'évasion .

Le planton qui aperçoit le fugitif donne l'alarme par trois coups de sonnette distincts . Il se lance aussitôt à sa poursuite en utilisant son sifflet pour indiquer la direction prise par l'évadé .

Dès que la sonnerie a été entendue dans les locaux et si les trois appels ont été perçus avec netteté, les surveillants des 1er et 3ème quartiers hommes détachent chacun un infirmier qui, guidés par le sifflet du planton, se joignent à lui pour arrêter l'évadé .

Le 2ème planton ne doit pas quitter son poste, sauf si le malade passant à proximité de sa guérite, son intervention doit être décisive .

Tout acte de brutalité envers l'évadé repris est formellement interdit

Consignes valables en cas d'évasion d'une malade femme .

2°) Cas d'une tentative d'enlèvement -

Le planton, dès qu'il se rend compte d'une intervention de ce genre de l'extérieur donne l'alarme, par un seul coup de sonnette et reste à son poste .

Le quartier qui est alerté appelle immédiatement " police secours " . Les malades sont aussitôt réintégrés dans les bâtiments des sections et les verrous des portes d'entrée sont vérifiés.

L'alarme est donnée dans les autres quartiers .

Au service femmes, l'alarme est donnée par téléphone.

Jusqu'à nouvel ordre, seuls les gardiens de la paix sont qualifiés pour s'opposer en se servant de leurs armes, à une attaque extérieure .

Villejuif le 8 octobre 1947

LE DIRECTEUR :
signé : DUJUST .

L'atmosphère sinistre et pesante alourdit leur tristesse. Pas un rayon d'espoir n'éclaire les nuages sombres enténébrant leur ciel. Les murs gris des sauts-de-loup bordant ce sinistre décor ont l'air d'encadrer silencieusement leur désespoir ; l'herbe folle qui les garnit, contrastant avec les pelouses entretenues de l'extérieur matérialise leur déchéance. Par réaction de captifs, certains tournent inlassablement autour de leur cage, traînant les pieds comme si leurs semelles s'apesantissaient de toute la détresse humaine... de toute la morosité de la réclusion... Il est heureux que les hommes n'aient point d'ailes, sinon les hôpitaux psychiatriques deviendraient des prisons-volidères dans lesquelles même la céleste perspective serait obturée par un grillage...! Une réclusion implacable, contrôle, tamise, filtre les relations avec l'extérieur, censurant soigneusement la correspondance, retenant des lettres jamais expédiées, poussant la suspicion jusqu'à fouiller parfois des visiteurs à qui la surprise anihile provisoirement les réflexes.....



GREVE DE LA FIN

— « Avant, ils se balladaient à poil, en chemise, le mouchoir à la main. Ils ont obtenu le port du pyjama, depuis deux ou trois mois à la suite d'une grève de la faim. Et toujours à la suite d'une grève de la faim, ils ont obtenu le droit d'écrire deux jours par semaine au lieu d'un. Et ils ont obtenu aussi de se coucher une demi-heure plus tard le soir, 8 h 30 au lieu de 8 h. »

— « Ils sont bien organisés ? »

— « Dès que le personnel voit qu'il y a un meneur, même s'il y en a pas, s'ils sentent quelque chose le mec est envoyé ailleurs, Sarguemines, ou Mont de Vergue par exemple. »

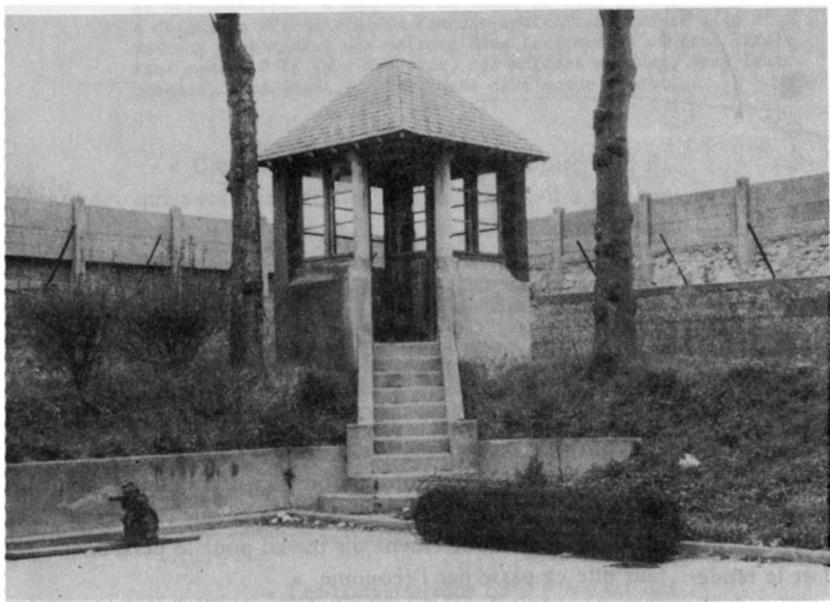
— « Comment ça se passe une grève de la faim ? »

— « J'en ai connu une. Le gars il était en piaule et il a refusé de manger ; ils le mettaient avec les autres pour le mettre en appétit. S'il ne veut pas manger, à chaque fois, le matin, le surveillant vient pour essayer de le décider et si ça ne marche pas : des perfusions. »

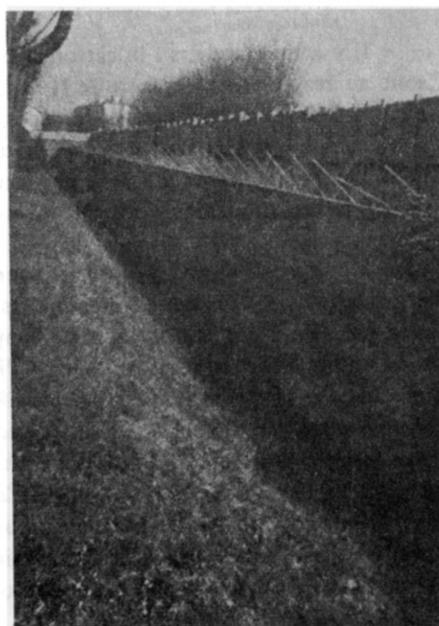
— « Les perfusions ça n'empêche pas les grèves de la faim. »

— « Attention : c'est des grèves de la faim générales. 25 personnes. »

— « Au pavillon 2, il y a eu un mec aussi qui a été passé au pavillon punitif parce qu'il avait planqué un couteau. Du coup ils ont supprimé les couteaux à tout le monde. Le mec a été passé au I, mais ils ont quand même supprimé les couteaux à tout le monde. Ça a duré deux ou trois repas et l'autre soir les malades ont décidé que s'ils n'avaient pas les couteaux, ils faisaient une grève de la faim. »



Au fond du saut de Loup



Le mur extérieur et son saut de Loup

— « A Villejuif, il y a un mythe de Colin : c'est que c'est la prison. C'est peut-être pas un mythe, disons que les malades sont dangereux: Les malades sont dangereux, ils sont obligés d'être attachés: Ceux qui y vont pour une année ou pour un stage de trois mois, c'est vraiment l'angoisse. Il va falloir qu'ils soient durs sinon ils vont se faire avoir. »

— « Il y en a qui ressortent et qui disent Colin c'est nécessaire, c'est quelque chose de bien et d'utile. »

— « Oui, pas mal de gens pensent que c'est utile, mais ils ont la trouille quand même des malades. »

— « C'est peut-être pour ça qu'ils disent que c'est nécessaire. »

— « Il y a un certain mouvement, il y a des gens qui redescendent de Colin au bout d'une année de stage et ils sont quand même assez reconnaissables objectivement parce qu'ils sont vachement durs. Ils sont habitués à fermer les portes. La moindre sonnette d'alarme, ça y est, ils courent. Deux ou trois que j'ai connus qui sont redescendus, c'était vraiment . . . ils avaient du mal à se défaire, je ne sais pas d'ailleurs s'ils avaient envie de se défaire de ce réflexe d'ailleurs, mais vraiment à la moindre évocation, tu voyais le gars partir dans le parc avec une lampe électrique. »

— « Quand on parle de Colin en racontant qu'on y travaille, il y en a qui disent moi j'irai jamais ; et on entend d'autres qui leur répondent : « oui, mais il faut y aller, c'est un peu comme le service militaire, ça fait du bien, ça forme. »

— « Il y a d'autres histoires, je ne sais pas si c'est vraiment à Colin que cela s'est passé. On parle parfois de malades qui sont restés très longtemps en cellule. Et on parle, on a un peu d'admiration, il y a des infirmiers qui ont un peu d'admiration pour certains malades qui sont revenus à des instincts vachement animaux si on veut. Ils parlent : « untel il n'avait pas de tabac et il avait réussi à dresser un animal, savoir si c'est du phantasme ou quoi, mais . . . réussi à dresser un animal qui lui ramenait des feuilles de je ne sais pas quoi . . . et il arrivait à fumer quand même. Un autre qui polissait une boîte de réglisse pour en faire un miroir. Enfin toutes sortes de trucs comme ça . . . des trucs carcéraux. Et il y a comme ça une certaine admiration. »

Dans ce journal le personnel infirmier est constamment cité. Notre but n'est pas de justifier leurs actes et leurs propos, mais de faire ressortir la responsabilité des médecins et de l'administration. Les notes de services qui émanent du médecin chef sont toutes restrictives, elles font surtout ressortir la soi-disant dangerosité des internés et font régner un climat de peur à l'intérieur des services. Elles donnent aussi des armes répressives aux infirmiers en leur laissant le choix d'appliquer des sanctions « à la tête du client ». Si la sanction peut paraître injustifiée, à aucun moment le médecin chef ne mettra en cause la décision des infirmiers (sanctions = jours de cellule). Chaque interné venant des prisons est considéré comme un simulateur. A son arrivée, il est isolé pendant une période de 15 jours, n'ayant pour relation que les médecins, qui cherchent à déterminer si c'est un simulateur ou non:

ATTENTION : ce n'est pas un médecin bienveillant tenu au secret professionnel vis-à-vis de la justice. C'est un auxiliaire de la justice qui peut faire servir les déclarations de l'interné contre lui.

UN GROUPE D'INFIRMIERS

Retranchés, séparés des autres malades dans une enclave réservée, véritable état dans l'état puisqu'y changent totalement les conditions de vie, ces emmurés vivent à l'hôpital psychiatrique de Villejuif dans une sinistre citadelle redoutée de l'ensemble de la population asilaire. Objets de curiosité, ils reçoivent parfois des visites de divers hospitaliers ou assimilés professionnellement intéressés par cette inhérente unité. Pilotés par le personnel, ces visiteurs prévenus, promènent une curiosité non déguisée. Leur attitude compassée soulignant la différence de plans sur lesquels se tiennent respectivement visiteurs et visités la rend plus douloureuse à la sensibilité aigüe des captifs. . . .

- "Henri Colin" -

*Combien de cris ont entendu tes murs ?
Combien de pleurs ont-ils essuyé ?
Combien de cris de haine
Ont-ils entendu ?
Combien de prières d'espoir
Ont-ils écoutés ?
De combien de services
Ont-ils été témoins ?
Combien d'êtres vivants
As-tu avilis, Colin ?
Combien de cris d'Amour,
De cris voulant la liberté
As-tu ensevelis dans tes murs,
Qui garderont toujours leur secret ?
Je ne sais pas.
Ce que je sais,
C'est que moi je souffre ;
Je pleure comme tant d'autres
Qui sont passés avant ou qui
Passeront après moi ici.
J'ai l'espoir pour seul ami.
Mais combien impuissant
Mais combien éphémère.*

Les « CAHIERS POUR LA FOLIE », sans aucun autre soutien financier que celui de ses lecteurs, paraissent depuis plus d'un an.

A ce jour, les Cahiers sont l'unique tentative de donner directement à ceux, réputés fous, qui derrière les murs, malgré la censure (ou leur censure) persistent dans l'exercice d'un droit de parole.

Le journal rassemble les témoignages, réflexions, revendications, thèmes de lutte de tous ceux qui sont consacrés aux « soins ». C'est le carrefour de lieu de rencontre entre ceux qui occupent le territoire de la « psychiatrie » et ceux qui voudraient n'en rien connaître. C'est donc l'outil (partiel ou partial) d'un mouvement de déségrégation.

Nous vous demandons d'aider cette entreprise en vous abonnant, en nous écrivant critiques et suggestions, articles et lettres.

Le prix de l'abonnement (pour 6 numéros) est suggéré par le barème suivant :

- moins de 1.500 F mensuels : 20 F
- de 1.500 à 3.000 F : 50 F
- plus de 3.000 F : 100 F

à adresser à Mlle M-O SUPPLIGEAU par chèque ou virement postal, C.C.P. Orléans 60-84, ou par chèque bancaire, 63, rue des Meuniers, Paris 12^e.

Aucun abonnement ne sera refusé à ceux qui ne peuvent en assurer la dépense.

Les réunions des CAHIERS POUR LA FOLIE sont ouvertes à tous, le mercredi soir à 21 heures, 73 rue Buffon, Paris 5^{ème}.

HOPITAL PSYCHIATRIQUE

DE

VILLEJUIF

Val-de-Marne (94)

Tél. 726 69-70
- 57-18
- 70-47

Service Henri Colin
Docteur CARRERE
Médecin-chef

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Villejuif, le 24 Avril 1973

NOTE DE SERVICE

Pour des raisons d'hygiène bien compréhensibles les patients ne seront plus autorisés à pénétrer dans les chambres pour s'y reposer dans la journée sauf en cas de maladie dûment constatée.

Tout incident concernant cette mesure devra m'être immédiatement signalé.

Docteur CARRERE

— « Colin fonctionne vraiment comme le dernier recours de la répression, si on peut rien en faire de ce malade, on va le foutre à Colin, s'il nous fait trop chier. Ça marche comme ça. Très souvent le malade s'attaque soit au médecin-chef, soit à un vieil infirmier, il y a toute l'équipe qui fait pression pour qu'il puisse aller à Colin. Si un malade fout une baffe à un médecin-chef il y a de grandes chances qu'il aille à Colin.

J'ai même vu un médecin-chef qui s'était fait injurier, il est parti en grommelant comme ça, et les infirmiers mettent le malade en cellule parce qu'il a insulté le médecin-chef. C'est très marrant. Le médecin-chef n'a pas besoin de donner des ordres, c'est déjà fait. »

— « J'ai été deux fois en visite à Colin, la première fois je visitais les lieux je trouvais ça marrant, bizarre que ça soit aussi fermé que ça, qu'il y ait autant de problèmes de clés. On a fait une visite, on allumait les piales, les cellules, on disait : « voilà, ferme le truc ». « Ici tu as un bouton, c'est pour la chasse d'eau des chiottes parce que le malade n'a pas de chasse d'eau, c'est vraiment bizarre. Et puis c'est certain qu'on m'avait monté pas mal sur cette trouille des malades et il y avait un malade qui se balladait pas loin et j'avais la trouille . . . c'est bête . . . j'avais vachement les jetons. C'était après la soupe, un infirmier qui les connaît m'a emmené au réfectoire où il y a la télévision, j'étais derrière les portes mais j'avais vachement les jetons. Je me suis aperçu qu'ils n'avaient pas de gueules particulières. »

RECHERCHES :

Architecture et Psychiatrie.....	20.00 F
Enfance aliénée No 1	épuisé
Enfance aliénée No 2	40.00 F
Pédagogie institutionnelle.....	30.00 F
Numéros ordinaires 2-3/4-5 le No.....	3.50 F
Revue Psychothérapie institutionnelle :	
No 4-5 le No	15.00 F
Texte sur l'hôpital (les enfants fous)	10.00 F
Texte sur le S.P.K. (vient de paraître)	

La collection des numéros disponibles 100.00 F

Commandes : RECHERCHES, 103 Bd. Beaumarchais Paris 3^{ème} — C.C.P. RECHERCHES 152575 — PARIS

Directeur de publication : Félix GUATTARI
RECHERCHES 73, rue Buffon 75005 - Paris
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1973

Ce journal se vend dans les librairies :
REGION PARISIENNE

ACTUALITE, 22, rue Dauphine Paris VIe
Les ALISCANS, 57, rue de Rennes - Paris VIe
LA COMMUNE, 28 rue Geoffroy-St-Hilaire, Paris Ve
LE JARGON LIBRE, 6, rue de la Reine-Blanche, Paris XIIIe
LA JOIE DE LIRE, 19, rue St-Séverin, Paris VIe
du PALIMUGRE, 20, rue Dauphine, Paris VIe
G. et M. PEERS, 82, Bd. St-Michel, Paris VIe
LA PENSEE SAUVAGE, 7, rue de l'Odéon, Paris VIe
LE LIVRE PSYCHOLOGIQUE, 25, rue des Ecoles, Paris Ve
aux KIOSQUES Ciuny, Paris Ve
73, Bd. St-Michel, Paris Ve
DRACHLINE, 58, rue des Moines, Paris XVIIe

PROVINCES
MARSEILLE - 13
Laffite, 156, rue de la Cannebière.
Lire, 16, rue Sainte

BORDEAUX - 33
Mimesis, 5 bis, rue de Grassi.

MONTPELIER - 34
La découverte, 18, rue de l'Université.

GRENOBLE - 38
A l'Université, 2, place du docteur Martin
Les Yeux Fertiles, 7, rue de la République.

NANCY - 54
Les Arts, 18, rue Trottaris-Héré

STRASBOURG - 67
Librairie-Bazar-Coopérative, 1, rue de Veaux

LYON - 69
Cadence, 6, rue du Palais de Justice (Vieux-Lyon)
Federop, 7, rue des Trois-Maries - 5e
La Proue, rue Childebert

LE MANS - 72
La Taupe, 2, quai Amiral Lalande

POITIERS - 86
Bonnin, 30, place de la Liberté

TOURS - 41
L'Astragale

ETRANGER
BELGIQUE
Charleroi :
Librairie Nouvelle, 20, passage de la Bourse
Liège :
Librairie Le Quai, 64, rue Roture, 4000

SUISSE
Genève :
Librairie Rousseau, 38, rue JJ. Rousseau

Directeur publication : J.Y. POUILLOUX.
Imp. QUOTIDIENNE.
Dépôt légal : 258 DL

L'intolérable, la routine.

Cette monographie résulte d'un travail effectué avec des infirmiers dans le cadre de la Formation Permanente de Paris VII et du courrier des CAHIERS POUR LA FOLIE. Il s'inscrit en rupture avec ce qui se passe dans les cours et U.V. (unités de valeur) où aucune parole ne peut devenir efficace, où rien ne peut être investi, où les étudiants sont dépossédés de ce qui pourrait être le fruit de leur travail. Tout sens du réel y est exclu, rien de positif, aucune mobilisation du désir ne peut y apparaître. Aucun travail collectif ne peut s'y constituer, chacun venant de manière mécanique, laissant à l'extérieur ses intérêts, ses passions, s'efforçant de correspondre à l'image du « Savoir ». Tout ce qui peut être vivant est renvoyé à « la vie active ». Même à l'Institut des Sciences Humaines Cliniques, où les étudiants sont engagés dans la réalité de la vie professionnelle, rien ne peut vraiment être pris en compte. Il y a toujours une interruption du discours, un phénomène de censure.

Les éléments conceptuels que l'on agite loin d'une pratique ne peuvent qu'être en représentation. Peut-on couper dans cette mélasse et avancer des idées sans que cela devienne un pur savoir flottant de telle sorte que celui-ci s'ancre au réel, soit plus près des choses, se branche sur l'histoire ?

Pourtant dès que l'on rencontre des travailleurs sociaux, des éducateurs, des psychologues en formation, des infirmiers, dès que ceux-ci parlent de leur travail, à un moment, mille faits tragiques surgissent :

— abus de pouvoir d'une assistante sociale de l'Action Sanitaire et Sociale envers un bébé qui va être enlevé à sa troisième nourrice en moins de 24 heures, à l'encontre de l'avis de l'équipe médico-psychologique.

— abus de pouvoir du directeur de l'Action Sanitaire et Sociale envers une jeune fille de dix-sept ans, pour qu'elle quitte l'équipe éducative avec laquelle elle est en plein accord ; la voici obligée de rejoindre « son département d'origine » et se mettre au travail sans aucune perspective ;

— descriptions des sordides services d'enfants des hôpitaux psychiatriques à Alençon, à Fleury-les-Aubrais, etc.

Mais très vite les bouches se referment devant l'insoutenable : impuissance devant les faits, conversion psychologique. La moindre naïveté devant cet insoutenable est récupérée en interprétation. On essaie de comprendre, on médiatise à perte de vue.

En dix minutes de discussion avec les travailleurs sociaux, quinze licenciements sont évoqués, tous sont des licenciements abusifs. Avec leur bon sens, leur efficace maladresse, « les outils conceptuels » qu'ils se sont forgés, ils ont posé des questions, pris des initiatives, ce qui les a conduits à être licenciés. Pas assez rusés encore, pas assez analytiques ?

Inutile de se demander pourquoi les infirmiers qui ont participé à la confection de ce numéro ne pouvaient pas se satisfaire de ce que leur apportait leur profession. Ils n'avaient pas à chercher à comprendre, ils n'avaient qu'à supporter leurs conditions de travail sans broncher, toute initiative leur était barrée. Inutile de parler d'Institution et de Psychiatrie, il se trouvait que ces infirmiers en savaient trop. La situation était insupportable.

Quelle belle machine que le magnétophone qui change la parole en écrit, mais tout ce qui a été dit et discuté n'est pas rapporté ici.

Fallait-il tenir pour responsable et donner le nom de ce surveillant si sadique, alors qu'il est produit par le système et que tout semble indiquer qu'il pourrait servir de bouc émissaire ?

Fallait-il censurer une lettre où l'auteur, racontant les préjugés qu'il a subis, se rendait aisément identifiable et donc était à la merci d'une répression interne ?

Fallait-il censurer les faits graves dénoncés dans une autre lettre d'un interné qui raconte :

— qu'un malade a été camisolé par les infirmiers après son refus de prendre ses médicaments et a succombé à la suite d'une piqûre ?

— qu'un mineur a été trouvé pendu dans sa cellule en 68. L'expertise obtenue difficilement par ses parents, aurait révélé cinq côtes fracturées et différents hématomes au visage ?

— qu'il y a moins d'un an, un infirmier à l'aide de plusieurs autres aurait cassé le bras droit d'un malade. « On voulait le maîtriser, auraient prétendu les infirmiers, car il était en état de crise ».

Nous ne sommes pas en mesure d'apporter les preuves des faits avancés. Les publier dans la forme où ils nous ont été adressés pouvait exposer à des poursuites, les taire serait une façon d'accepter l'isolement carcéral et l'absence de recours de ces internés.

Ce numéro ne voudrait pas être une fin en soi. Indépendamment d'Henri Colin et de la prise de parole des internés, il voudrait marquer une étape, montrant que les travailleurs sociaux ne s'abandonnent pas à la répression et au désespoir et qu'ils ne laisseront pas l'intolérable se transformer en routine.

Gérard Grass

Chargé d'Enseignement

à l'Institut des Sciences Humaines Cliniques.

Pas question de retirer son épingle du jeu.

Une des choses les plus étonnantes de la vie asilaire, c'est que les gens disent rien, ils encaissent tout en silence, ou alors quelques coups de gueule par-ci, par-là, on dit il fait sa crise, et sur le cahier de rapport on voit apparaître quelques notes comme celle-ci : « s'excite brusquement dans la soirée. Injure le personnel. Doit être maîtrisé. L'interne de garde prescrit une injection intra-musculaire de deux ampoules de Nozinan. Plus calme par la suite. »

On encaisse tout, on tolère parfois l'intolérable, et c'est vrai qu'il y a des moyens, pas seulement chimiques, pour obtenir cette tolérance-là. Mais c'est vrai aussi qu'il y a dans le système asilaire comme une profonde complicité, une espèce de loi du silence, tout ça reste entre nous, compris, ça regarde personne . . . On ne dit jamais rien. Pour ce qui est d'écrire, n'en parlons pas.

Et quand je dis qu'on ne dit jamais rien, je parle pas seulement des malades, le personnel infirmier tout aussi bien. Les médecins, eux, ils s'en privent pas de parler et d'écrire, ce qu'ils causent bien, on n'entend qu'eux. Dommage que presque toujours, ce qu'ils disent soit à côté de la question.

Peut-être est-ce la fin de ce silence. Je le souhaite. Je souhaite que partout on se mette à parler, à écrire, à prendre la plume et la parole. Le jour où on parlera dans les asiles, où on parlera vraiment et où on se fera entendre, où on saura au dehors ce qui se passe au dedans, dans l'asile, alors l'asile aura probablement vécu. Il ne peut survivre qu'en silence, que dans et par le silence. Que malades et infirmiers prennent la parole et la gardent, il n'y aura bientôt plus de vie asilaire possible.

Le dedans, le dehors . . . Quand je parle ainsi, ça va de soi que je m'y situe bien, dedans moi aussi, comme les copains. Ce serait facile de faire semblant d'être dehors, de confortablement cracher du dehors sur le système asilaire, et sur les gens qui y travaillent, et de se garder pour la galerie mains blanches et belle conscience. Outre que cette distinction, du dedans et du dehors, n'est pas des mieux assurées, et que la saloperie du dedans n'est telle que parce que ça arrange bien tout le monde, et que si à l'asile on la boucle, au dehors on ne l'ouvre pas tellement non plus, du moins quand ça vous gêne, et il y a bien des choses qu'on préfère taire et dissimuler, — je n'oublie pas que des lieux comme Henri Colin, nous en sommes tous responsables d'une façon ou d'une autre, et principalement nous les psychiatres et les travailleurs psychiatriques de services les plus évolués, ceux qui se paient le luxe de travailler portes ouvertes et d'encourager la prise de parole à tous les niveaux. Parce que lorsqu'un malade nous fout vraiment la trouille, et ça arrive, et peut-être pas toujours à bon escient, et bien nous sommes bien contents qu'il y ait encore des Henri Colin et d'autres services de sûreté pour pouvoir nous en débarrasser, et ne pas recréer chez nous l'asile intégral en fermant tout et en gardant les gens sous surveillance continue et en continue suspension. Il faut que cela se sache également, que la libéralisation d'un certain nombre de services psychiatriques ne s'est faite qu'en dégageant de temps à autre quelque indésirable sur les asiles-prisons. Une fois là, ce qu'ils y font, ce qu'ils y deviennent, on aime autant pas savoir.

Alors je trouve ça très bien quand je vois qu'à Henri Colin des malades et des infirmiers se mettent à écrire et à faire savoir au dehors comment c'est là-dedans et tout ce qu'ils ont sur la patate. Je dis que ça me semble très bien et que c'est à encourager. Si c'est pas ça la thérapeutique, alors je vois pas bien ce que ça pourrait être, autrement qu'est-ce que ça veut dire qu'il faut que la vérité se dise et que ce qui est censuré vienne au jour. Mais je voudrais pas pour autant, attention ! que les gens mis en cause à Henri Colin servent de boucs émissaires dans cette histoire. Ce serait un peu simple, un peu trop commode, et le premier qui se drape dans sa vertu pour dire regardez-moi ces salauds, hou les affreux, moi ça fait pas un pli, mon sang ne fait qu'un tour et je sors mon revolver, qu'on se le dise. Si on leur reproche quoi que ce soit, à ces mecs, je dis bien haut que nous sommes tous compromis avec eux, psychiatres, infirmiers, administration et tout le public dans son ensemble. C'est tout le système asilaire qui est en cause, c'est toute la psychiatrie. Et si la psychiatrie est ce qu'elle est, tout le monde en est plus ou moins responsable, pas question de retirer son épingle du jeu, pas question.

Roger Gentis.

Une brèche qui ne pourra plus être colmatée ...

La répression comporte non seulement des mécanismes de sélection et d'exclusion qui dessinent des lieux bien déterminés (hôpitaux, asiles, prisons . . .), mais comporte aussi des zones d'indétermination fonctionnant dans des conditions d'autant plus cruelles, comme dans des classifications animales où il y a toujours des exemplaires qui échappent aux espèces et genres reconnus, on réserve des classes indéterminées ou surdéterminées pour les cas ambigus, troubles et troublants, dont le législateur ne sait s'ils sont justiciables de la loi, de la morale ou de la médecine, du juge ou du docteur, du flic ou du rééducateur. Les hôpitaux de force sont à la frontière du fou devenu criminel, du criminel devenu fou, et de tous les états de délinquance échappant aux normes établies. Ceux qui se retrouvent dans ces hôpitaux sont d'abord victimes du système classificatoire en usage : ils y vont au nom d'une règle inavouée qui n'est ni celle de la loi ni celle de la médecine, mais par exercice d'un pur arbitraire quand le juge ne veut pas poursuivre son procès, ni le médecin son rituel hospitalier. A cette première indétermination, s'en ajoute une autre, l'arbitraire absolu du temps de détention, l'absence de tout recours de défense, l'ignorance radicale de l'opinion publique.

De telles zones d'indétermination ne restent pas dans la vague : au contraire, s'y accumulent et s'y renforcent les effets respectifs de tous les lieux de répression bien classés. L'hôpital de force porte à une nouvelle puissance les méfaits conjugués de l'asile et de la prison. Zone d'interférence, il est multiplicateur. A lire les témoignages précédents (en tenant compte de l'auto-censure à laquelle les auteurs ont dû se livrer), on voit se développer un véritable théâtre sadique, une perversion répressive sans égale, dans les marges que la loi abandonne au plus pur arbitraire. En vérité jamais la loi et l'arbitraire n'ont mieux révélé leur complémentarité, leur complicité de fond. Ceux qui ont affaire aux prétendus fous criminels se comportent eux-mêmes suivant le modèle qu'ils projettent, comme de véritables bourreaux sadiques. Les infirmiers qui ont eu le courage de témoigner ici ont ouvert une brèche qui ne pourra plus être colmatée, dans ces zones d'ombre où les pouvoirs publics, judiciaires, administratifs, médicaux jouent de l'incertitude organisée d'un statut pour dégager toute responsabilité. Là encore, la dénonciation risque de retomber sur ceux qui ont su la mener sans compromission. On aurait tort pourtant de considérer qu'il s'agit d'un scandale local, comme d'un archaïsme appelé à disparaître par réforme. L'hôpital de force n'est qu'un maillon, le dernier, de toute une chaîne d'équipement répressif essentiel au fonctionnement du capitalisme, et qui commence plus ou moins subtilement avec la consultation de dispensaire, l'examen médico-scolaire, le quadrillage de sectorisation, la lutte contre l'alcoolisme et la drogue, les centres de délinquance, l'hôpital psychiatrique, l'asile traditionnel, les abominables établissements pour vieux, et tout ce qui répond aux fonctions modernes de la « défectologie ». Un même filet s'abat sur les diverses catégories de population. Il y a des nuances, des différences de techniques, de persuasion et de violence, de sanction juridique ou de réprobation morale. Mais bien malin celui qui pourrait assigner dans ce système ce qui représente une simple survivance du passé ou ce qui préfigure déjà le fascisme généralisé de l'avenir. C'est une lutte générale qui est à mener : il n'y a pas de responsable comme bouc émissaire en particulier. A des degrés divers, médecins, gardiens, psychanalistes, infirmiers, experts, éducateurs, travailleurs sociaux, policiers, juges, fonctionnaires, opinion publique sont responsables des crimes ici dénoncés. Et inversement tout le monde a un pouvoir possible de participer à la lutte contre ce système de ségrégation, comme ces infirmiers des hôpitaux de force ont su le faire dans les pages qu'on vient de lire.

Gilles Deleuze Félix Guattari

De simples services de l'H.P.

Les hôpitaux psychiatriques de sûreté ou hôpitaux pour « malades difficiles » n'ont pas de statut juridique particulier. Ce sont de simples services de l'hôpital psychiatrique. Pour certains, comme le docteur Boissenin, il en est l'essence même.¹

On en compte quatre en France : Sarreguemines, le plus important, Montdevergues, Cadillac et Villejuif le premier en date, créé par Henri Colin en 1910.

En fait, il se définissent par leur clientèle de « malades difficiles ». Soit des personnes dites « médico-légales » ou ayant obtenu un non-lieu. C'est-à-dire celles qui bénéficient de l'article 64 du Code Pénal.

« Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ».

Cependant, on peut bénéficier de l'article 64, être un médico-légal et aller dans un service « normal ». C'est le cas par exemple d'un médecin qui après quatre mois de Henri Colin se trouve maintenant dans un autre service. Ou aussi on peut être dans le cas de J.P. Bauer relaté dans cette même page. Soit des personnes désignées par la circulaire 109 du 5 juin 1950, qui classe en trois catégories les « malades difficiles » :

« 1. - Les malades agités qui en raison de leurs réactions destructrices, constituent un élément perturbateur constant dans les services où ils se trouvent ;

2. - Les déséquilibrés anti-sociaux, médico-légaux ou non, qui présentent des troubles du comportement les rendant très difficiles à supporter par les autres malades, sans exiger essentiellement des mesures de surveillance ;

3. - Les grands déséquilibrés anti-sociaux, médico-légaux ou non qui ont des troubles du comportement plus graves, avec possibilité de réactions criminelles préméditées et complotées. »

Dans les faits on ne trouve pas dans les services de sûreté que des malades de la catégorie 3.

Mais des malades qui posent des problèmes dans les autres services. Leur proportion augmente à mesure que les autres services se libéralisent et deviennent plus tolérants.

Il peut y séjourner aussi quelques cas ne bénéficiant pas d'un non-lieu de l'article 64. Ce sont des cas devenus malades après leur incarcération et n'étant pas pris en charge par les services psychiatriques des prisons. Cela dépend, après avis médical, du juge. Il dépend de même du magistrat que le temps de passage dans un tel service soit décompté ou non de la peine.

Le seul statut juridique des malades est la loi de 1838. Cette loi indique à quelles conditions on a le droit de retenir, d'interner quelqu'un contre sa volonté dans un hôpital.

Cet internement se fait soit à la demande de la famille ou d'un tiers, il doit être accompagné d'un certificat médical. C'est le placement dit volontaire. La préfecture en est avisée dans les 24 heures. Cet internement peut se faire aussi à la demande du préfet ou du commissariat de police, en cas de danger imminent attesté par un certificat médical ou la notoriété publique au cas où la sûreté des personnes ou l'ordre public sont compromis. C'est le placement d'office. Il est entendu qu'un placement volontaire peut être transformé en placement d'office.

Tous les premiers mois de chaque semestre, la préfecture reçoit un rapport sur l'état de la personne retenue rédigé par le médecin-chef du service de l'établissement.

Le préfet ordonnera son maintien dans l'établissement ou sa sortie. Pour le cas d'Henri Colin, pour les médico-légaux, la préfecture redouble d'attention. La préfecture étant plus attentive à la gravité du délit qu'à l'équation psycho-pathologique.

En cas de conflit entre le médecin-chef et la préfecture, ou si le médecin-chef veut partager sa responsabilité, des experts, des médecins inspecteurs sont sollicités à donner leur avis. Mais en dernier recours, c'est l'autorité de la préfecture qui fait force de loi.

Tout parent ou ami pourra se pourvoir devant le tribunal du lieu de l'établissement et qui, s'il y a lieu, ordonnera la sortie immédiate. C'est ce qui s'est passé récemment lors de l'affaire Mme Lavable (cf. brochure du G.I.A.) où le tribunal s'est rendu dans l'établissement et a libéré cette femme sans l'avis d'experts.

Ce cas est rare, ne serait-ce que parce qu'il est peu fréquent que quelqu'un se porte partie civile dans de telles affaires.

Peut-être aussi est-ce dû à l'esprit de confrérie entre les médecins-chefs d'établissements et les experts dont le tribunal peut solliciter l'avis qui fait craindre que ces derniers n'iront pas à l'encontre de l'avis des médecins-chefs.²

Indépendamment de la préfecture représentée par M. Bourmaud et du médecin-chef, le docteur Carrère et de son assistant le docteur Breton, un troisième pouvoir s'exerce sur l'hôpital, celui de l'administration proprement dite, par l'intermédiaire du directeur de l'hôpital M. Docaigue pour Villejuif.

2. Il vient de se créer une association ayant pour but la défense des Internés. Ecrire à l'Association pour le Droit des Internés (G.I.A.), 73, rue Buffon 75005 - Paris.

Jean-Paul BAUER

Cela valut à Jean-Paul, après deux mois de prévention, d'être transféré à Sarreguemines, lieu où se conjuguent les pires conditions asilaires comparables à celles des prisons les plus arriérées.

L'expertise vaut ici pour une lettre de cachet et Jean-Paul entre à Sarreguemines pour un temps illimité, toute procédure judiciaire étant suspendue au cours de son « traitement ». « C'est impossible, un homme ne peut pas admettre d'être enfermé des mois et des années pour ce qu'il n'a pas fait... » « Pour ce qui est de sortir, je n'espère plus. Je m'en fous. J'ai assez lutté et je suis las de répéter les mêmes choses à des oreilles qui n'écoutent que pour la forme ... »

« Depuis quelques mois, je fais partie des jeunesses gauchistes et ils le savent. Comprends-tu pourquoi ils m'en veulent. Maintenant je te jure que je suis innocent et que je ferai partie à l'avenir des gauches extrémistes ! »

Après neuf mois, un vice de procédure permit que fût demandée une contre-expertise :

1. - L'examen du sujet ne révèle pas chez lui d'anomalies mentales ou psychiques susceptibles d'être prises en considération comme atténuant sa responsabilité. Les traits de déséquilibre qu'il présente appartiennent à un caractère.

2. - L'infraction qui est reprochée au sujet est sans relation avec les anomalies mentales proprement dites. Il n'était pas en état de démence au sens de l'article 64 du Code Pénal, au moment des faits reprochés. Le sujet présente un état dangereux criminologique relevant d'un traitement pénal.

Il est accessible à une sanction pénale.

Il peut être réadaptable.

Même diagnostic et conclusions opposées : petite affaire des spécialistes.

Jean-Paul Bauer n'était plus fou puisqu'en cette matière c'est le dernier qui parle qui a raison.

Par un tour de passe-passe il sortit de Sarreguemines pour être condamné sans que ces neuf mois écoulés ne soient pris en compte dans le calcul des peines. . . on avait simplement pris soin de sa santé.

Jean-Paul Bauer a passé dix mois à l'hôpital psychiatrique de force de Sarreguemines.

Une expertise psychiatrique concluant à sa dangerosité psychique l'y fit entrer. Une contre-expertise démontra le contraire et l'en fit sortir.

La psychiatrie n'est pas une science exacte, si les psychiatres l'ignorent encore, la justice le sait et en utilise précisément les incertitudes lorsqu'elle se trouve en présence de problèmes qui la mettent en cause. C'est sans doute le cas ici.

Jean-Paul Bauer a 22 ans et ne diffère en rien des jeunes ouvriers de la région de Thionville, sinistre Lorraine de la vieille industrie.

Comme eux, il a vécu de travail, de chômages et puis de quelques voitures volées par défi, d'ennui arrosé de bière, de bagarres les soirs de bals, de tabassades des flics particulièrement nombreux ici et « attentifs aux jeunes travailleurs ».

Ils se connaissent, se surveillent, s'interpellent, jeu de prestance sans fin.

Jean-Paul Bauer y a peut-être acquis plus de renommée que d'autres : intelligent, costaud, courageux, le fier à bras des faits divers du Républicain Lorrain.

Mais depuis quelque temps, on le voyait dans les manifestations, à Fameck, aux Nouvelles Galeries de Thionville. Les flics comprirent qu'il ne respectait pas la règle du jeu et choisirent le premier prétexte pour « l'isoler ».

Un banal accrochage de voiture dont Jean-Paul vient spontanément faire la déclaration et ce furent les habituelles provocations de la police.

Quelques heures plus tard, alors que Bauer et quelques amis dormaient sur les tables du buffet de la gare, ils furent encerclés, matraqués et arrêtés. Jean-Paul fut inculpé de violence, voies de fait et outrage à agent de la force publique. Une expertise fut demandée.

Le compte rendu en est une longue suite de propos partiels, mais anodins, simple paraphrase du casier judiciaire et du rapport de police, jusqu'à ses conclusions inattendues :

1. - L'examen de Bauer révèle qu'il s'agit d'un déséquilibré psychique grave.

2. - L'infraction qui lui est reprochée est en relation avec ce déséquilibre. Le sujet était en état de démence au moment des faits au sens de l'article 64 du Code Pénal.

3. - Le sujet présente un état dangereux psychiatrique et criminologique.

4. - Il n'est pas actuellement accessible à une sanction pénale.

5. - Il est peut-être réadaptable ; il doit en tout cas être interné dans un service réservé à la catégorie des malades difficiles de la série 3.

GROUPE D'INFORMATION SUR LES ASILES

Le G.I.A. se propose de dénoncer par tous les moyens presse, tracts, brochures, films, etc. toutes les pratiques réelles scandaleuses des H.P. Le G.I.A. a besoin de vos informations sans restrictions ni censure pour que l'hôpital psychiatrique cesse d'être ce lieu fermé de répression.

La simple dénonciation ne suffit pas. Le G.I.A. veut aider et soutenir toute prise réelle de parole par les « malades » eux-mêmes qu'ils soient sortis ou qu'ils soient internés, donc tout effort d'organisation, toute action collective contre l'appareil psychiatrique.

Le G.I.A. se fixe pour tâche, avec l'aide des internés et de leurs familles, des travailleurs de la psychiatrie, du syndicat de la magistrature, d'avocats militants et de toutes les personnes qui se sentent concernées, de lutter pour l'abolition de la loi de 1838.

Toute compréhension nouvelle en matière de folie comme ailleurs viendra en premier chef des luttes menées contre l'appareil psychiatrique et son « savoir », par ceux que ce problème concerne : principalement ex et futurs internés, les internés, les travailleurs de la santé mentale . . .

G.I.A. Groupe d'Information sur les Asiles
73, rue Buffon

Réunion hebdomadaire ouverte à tous le lundi 18 h 30 à l'université de Paris VII, 2, place Jussieu Tour 45-46, 4e étage, salle 09.

1. Ancien directeur de Sarreguemines, cf. « A propos de Sarreguemines ».

